



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 3 avril 2023
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance et mot de la mairesse

10.02 Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil.

10.03 Période de questions du public

Félicitations

10.04 Féliciter madame Georgette Cardinal qui a célébré son centième anniversaire.

Condoléances

10.05 Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de madame Jeanne Leroux à la suite de son décès.

10.06 Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de madame Crête à la suite de son décès.

10.07 Offrir les plus sincères condoléances à la famille de monsieur André Lacoursière à la suite de son décès.

Procès-verbal

- 10.08** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 mars 2023, à 19 h.

Dépôt de documents

- 10.09** Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 mars 2023.
1239255016

12 – Orientation

Plan d'action

- 12.00** Adopter la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle.
1233680002

20 – Affaires contractuelles

Immeuble – Location

- 20.01** Abroger la résolution CA22 20 0192 autorisant la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur pour la location de locaux pour la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2026 pour une somme maximale de 117 180 \$, taxes incluses si applicables.
1232484008

Subvention – Contribution financière

- 20.02** Amender la résolution CA23 20 0078 afin de verser le soutien financier de 1 800 \$ autorisé au centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys pour remise à l'école secondaire Cavalier-De LaSalle plutôt que directement à l'école secondaire Cavalier-De LaSalle.
1232484005
- 20.03** Autoriser la signature de la convention de services avec le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la gestion et l'entretien du chalet situé au 500, rue Laplante et des plateaux sportifs situés au parc Jeannotte du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 et autoriser un déboursé maximum de 3 600 \$ toutes taxes incluses à cet effet.
1229309036

20.04 Autoriser la signature de la convention de services avec le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle pour la gestion et l'entretien du chalet situé au 8827, rue Beyries et des plateaux sportifs situés au parc Hébert pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 et autoriser un déboursé maximum de 1 600 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

1229309035

20.05 Autoriser l'achat d'une publicité dans le programme souvenir de la 26e édition du tournoi de golf-bénéfice de l'Association Messinese de Montréal inc. au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants au coût de 500 \$.

1232484007

20.06 Accorder un montant de 2 000 \$ à Handicap Action Intégration H-A-I dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

1239309007

20.07 Accorder un montant de 2 000 \$ à l'organisme Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour soutenir la réalisation du projet Salon des aînés, en partenariat avec la Table de concertation des aînés de LaSalle, dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

1239309006

20.08 Accorder un montant de 2 000 \$ à la Communauté de Swahili du Canada dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

1239309008

20.09 Accorder un soutien financier supplémentaire de 3 181 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de l'événement « Pique-nique du Bronx-Fête des voisins » qui a eu lieu le 10 septembre 2022, augmentant ainsi la contribution de 15 000 \$ à 18 181 \$.

1234629004

20.10 Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter la conférence : Le paysage de la photographie, dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

1237769002

Entente

20.11 Accepter, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), les offres du conseil municipal concernant la prise en charge de services en lien avec la foresterie urbaine par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

1237151009

Contrat d'approvisionnement et services autres que professionnels

- 20.12** Autoriser une dépense additionnelle maximale de 28 743,75 \$ taxes incluses, pour le contrat octroyé à Navada ltée. pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant déjà octroyé de 892 992,93 \$ taxes incluses à 921 736,68 \$ taxes incluses.
- 1230269004

Contrat de construction

- 20.13** Accorder un contrat à Marc Morin Électrique inc. pour des travaux de réfection du massif et de l'entrée électriques au chalet de baseball du parc Leroux de l'arrondissement de LaSalle au montant total de 243 169,30 \$, taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 764332.
- 1230269005

30 – Administration et finances

Administration - Accord de principe / Mandat régulier

- 30.01** Autoriser une demande de subvention au programme TAPU du Ministère des Transports afin d'installer un système de vélos en service libre et autoriser le directeur des Travaux publics à signer les documents.
- 1236152002

Événement

- 30.02** Autoriser la Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis à tenir la Marche pour les soins palliatifs le 7 mai 2023 et permettre la présence d'un camion de rue pour la vente de crème glacée.
- 1237817006
- 30.03** Autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir la 4e édition de la course ROCK AND RUN le 3 mai 2023 et autoriser la fermeture de la rue Jean-Chevalier durant l'évènement.
- 1237817005
- 30.04** Autoriser Sports Experts à installer un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon pour deux ventes sous la tente, du 15 au 28 mai 2023 et du 14 au 27 août 2023.
- 1239002001
- 30.05** Permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser une procession le 21 mai 2023 pour célébrer la fête du Khalsa.
- 1239309009

Délivrance de permis

- 30.06** Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à organiser un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 4 au 14 mai 2023 afin d'amasser des fonds pour l'hôpital.
1232484003

Nomination / Désignation d'élus

- 30.07** Désigner Mme Diane Bibeau et Mme Diane Péloquin à titre de secrétaires d'arrondissement substitués pour l'arrondissement de LaSalle.
1232484004

Déplacements / Frais de séjour et de représentation

- 30.08** Autoriser la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, à participer aux assises annuelles de la COMAQ qui seront tenues à Québec du 24 au 26 mai 2023.
1232484006

- 30.09** Autoriser une délégation composée de fonctionnaires et de membres du conseil de l'arrondissement de LaSalle à participer à la 5e édition de l'Agora métropolitaine, qui aura lieu le 23 mai 2023 au Palais des congrès de Montréal. Autoriser une dépense maximale de 2 500 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription de la délégation ainsi que le remboursement des dépenses afférentes.
1236152001

Reddition de comptes

- 30.10** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 16 février au 19 mars 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2023.
1233035003

40 – Réglementation

Urbanisme – Dérogation mineure

- 40.01** Accorder une dérogation mineure pour un bâtiment commercial situé au 8300, boulevard Newman (Lot 1 499 443).
1239255015
- 40.02** Accorder une dérogation mineure pour un bâtiment commercial situé au 8100, boulevard Champlain (Lot 4 661 432).
1239255014

Urbanisme - PIIAD

40.03 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 (PIIAD) afin d'agrandir le bâtiment principal et de changer des matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique au 9158, terrasse le Plateau (lot 1 451 352).

1239255013

40.04 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 (PIIAD) afin de changer un matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique au 370 à 442, avenue Lafleur (Lot 1 930 526).

1239255012

Règlement - Circulation / Stationnement

40.05 Autoriser l'ajout d'un espace de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite sur la rue Proulx dans l'arrondissement de LaSalle.

1237151008

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1236456004

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1239255016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 mars 2023.

De déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 mars 2023.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-17 15:34

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 mars 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 mars 2023.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline GODIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-03-15



Dossier # : 1233680002

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle

D'adopter la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-29 10:50

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1233680002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle

CONTENU**CONTEXTE**

La planification stratégique 2023-2030 a été élaborée par les membres du conseil de LaSalle et l'équipe de direction de l'arrondissement. Ce travail de collaboration a permis d'établir la vision du développement de LaSalle pour les prochaines années, ainsi qu'identifier les valeurs qui doivent guider tant les personnes élues que les gestionnaires et les membres du personnel.

Le cœur de cette planification est constitué des cinq grandes orientations stratégiques de LaSalle, déclinées en 18 axes d'intervention. Au cours des prochaines années et jusqu'en 2030, ces axes d'intervention vont orienter la planification des différentes directions de l'arrondissement, influencer les objectifs à atteindre et le choix de projets à réaliser en priorité. Ils vont guider les fonctionnaires dans la gestion des ressources financières et humaines. Ce document est en quelque sorte la feuille de route qui accompagnera notre organisation jusqu'au bout de la présente décennie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0490 - Adopter le document Planification stratégique 2018-2024 de l'arrondissement de LaSalle

DESCRIPTION

Document de planification stratégique de l'arrondissement de LaSalle 2023-2030

Énoncé de vision

LaSalle est un milieu de vie harmonieux, sécuritaire, inclusif et écologique, entre ville et nature, que sa population aime avec passion et où elle s'épanouit à toutes les étapes de la vie.

Valeurs

- L'intégrité / le courage
- La fierté
- Le respect / la bienveillance
- Le bien commun

Les 5 orientations stratégiques et les 18 axes d'intervention

1. Une équipe performante au service de la communauté

Promouvoir l'arrondissement comme employeur de choix
Augmenter la notoriété de l'arrondissement
Affirmer le caractère performant de l'arrondissement

2. Un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère

Planifier un développement immobilier équilibré et harmonieux
Stimuler le développement économique
Valoriser les espaces verts, les parcs et les plans d'eau
Enrichir notre caractère distinctif en matière d'aménagement urbain

3. Une communauté solidaire, équitable et inclusive

Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population
Inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance
Favoriser la sécurité et le bien-être de la population
Valoriser la participation citoyenne

4. Une mobilité active et structurante

Obtenir un mode de transport collectif structurant
Désenclaver le territoire
Favoriser les déplacements actifs et collectifs
Intégrer les principes de l'accessibilité universelle

5. Une transition écologique pour un avenir vert et durable

Sensibiliser, encourager et soutenir les initiatives vertes et durables
Contribuer activement à la réduction de notre empreinte carbone et à la protection de la biodiversité
Assurer la résilience du territoire et des infrastructures

JUSTIFICATION

L'élaboration et l'adoption d'une planification stratégique permet d'établir et de diffuser les grandes orientations vers lesquels les ressources humaines et financières de l'arrondissement doivent aller en priorité. Il permet aux différentes directions de planifier les projets, les activités et les programmes en fonction des priorités de l'arrondissement et d'intervenir de manière cohérente dans leurs champs de compétence respectifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La planification stratégique 2018-2030 fera l'objet d'une diffusion auprès du personnel de l'arrondissement, des autres unités de la Ville et des élus de Montréal, ainsi que d'une campagne de communication auprès de la population.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

Le : 2023-03-29



Dossier # : 1232484008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CA22 20 0192 autorisant la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur pour la location de locaux pour la période du 1 er janvier 2023 au 30 juin 2026 pour une somme maximale de 117 180 \$, taxes incluses si applicables.

D'abroger la résolution CA22 20 0192 autorisant la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur pour la location de locaux pour la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2026 pour une somme maximale de 117 180 \$, taxes incluses si applicables.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-29 10:49

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1232484008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CA22 20 0192 autorisant la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur pour la location de locaux pour la période du 1 er janvier 2023 au 30 juin 2026 pour une somme maximale de 117 180 \$, taxes incluses si applicables.

CONTENU

CONTEXTE

Le Club Renaissance-Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, l'association générale des étudiantes et des étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge de LaSalle (UTA) et le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux sont des organismes reconnus selon la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle*. Ils organisent différentes activités dans les locaux de l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur et l'arrondissement LaSalle en assume les frais.

Le bail n'a pas été signé et les parties souhaitent renégocier les modalités du bail.

--	--

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0192 (1223630002) - 6 juin 2022 : D'autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur pour la location de locaux pour la période du 3 mai 2022 au 2 mai 2025, pour une somme maximale de 56 580 \$, taxes incluses si applicables.

DESCRIPTION

Les parties souhaitent renégocier les modalités du bail qui avait été proposé en juin 2022 afin de refléter les modifications aux conditions d'utilisation des locaux.

JUSTIFICATION

Un nouveau projet de bail sera proposé pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

Le : 2023-03-29



Dossier # : 1232484005

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Amender la résolution CA23 200078 afin de verser le soutien financier de 1 800 \$ autorisé au centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys pour remise à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle plutôt que directement à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle

D'amender la résolution CA23 200078 afin de verser le soutien financier de 1 800 \$ autorisé au centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys pour remise à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle plutôt que directement à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2023-03-28 16:47

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1232484005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA23 200078 afin de verser le soutien financier de 1 800 \$ autorisé au centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys pour remise à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle plutôt que directement à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a autorisé le versement de la somme de 1800 \$ à l'école Cavelier-De LaSalle afin d'appuyer le programme de robotique de l'école lors de la séance du 6 mars 2023. Les sommes destinées aux écoles du centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys doivent être remises au centre de services pour transfert aux établissements scolaires plutôt que directement aux établissements scolaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0143

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

Un amendement est nécessaire afin que le programme de robotique de l'école Cavelier-De LaSalle puisse recevoir les sommes qui lui sont destinées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

Le : 2023-03-28



Dossier # : 1229309036

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention de services avec le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la gestion et l'entretien du chalet situé au 500, rue Laplante et des plateaux sportifs situés au parc Jeannotte du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 et autoriser un déboursé maximum de 3 600 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

D'autoriser la signature de la convention de services avec le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la gestion et l'entretien du chalet situé au 500, rue Laplante et des plateaux sportifs situés au parc Jeannotte pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024. D'autoriser à cet effet un déboursé maximum de 3 600 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer la convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-28 14:01

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229309036

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention de services avec le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la gestion et l'entretien du chalet situé au 500, rue Laplante et des plateaux sportifs situés au parc Jeannotte du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 et autoriser un déboursé maximum de 3 600 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de LaSalle a une entente de gestion déléguée avec le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la surveillance, l'entretien du chalet et des terrains sportifs au parc Jeannotte situé au 500, rue Laplante. Cette entente porte sur la gestion déléguée pour les années 2023 et 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0481 (1219309007) - 13 décembre 2021 : D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement à signer la convention de services avec le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la gestion du chalet situé au 500, rue Laplante et des plateaux sportifs situés au parc Jeannotte pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022. D'autoriser un déboursé maximum de 1 800 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

CA20 20406 (1208419014) - 2 novembre 2020 : D'autoriser la signature de la convention de services avec le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la gestion du chalet situé au 500, rue Laplante et des plateaux sportifs situés au parc Jeannotte pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

CA07 200294 (1073413063) - 7 mai 2007 : D'accepter les modifications des protocoles d'entente de gestion déléguée entre l'arrondissement et les clubs d'Âge d'or Ste-Catherine-Labouré, St-Télesphore, Falchi et les Aînés du Parc Highlands.

DESCRIPTION

Le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* qui a les compétences requises pour répondre à l'offre de services souhaitée par l'arrondissement pour les terrains de pétanque et le chalet du 500, rue Laplante. Afin de permettre cette offre de services, les honoraires versés dans le cadre de l'entente de gestion couvrent également le gardiennage,

l'entretien ménager ainsi que la sécurité du bâtiment.

JUSTIFICATION

La convention de services permettra au Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré de continuer à offrir des services variés aux personnes âgées de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un déboursé maximal de 1 800 \$ par année pour les honoraires de gestion déléguée liés à l'entretien du chalet et des plateaux sportifs afin de préserver les standards de qualité des installations.

Cette dépense totale de 3 600 \$ provient du budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Farid CHABOUNI, LaSalle

Lecture :

Farid CHABOUNI, 17 février 2023

Nasser AWAD SHKEMY, 21 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1229309035

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention de services avec le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle pour la gestion et l'entretien du chalet situé au 8827, rue Beyries et des plateaux sportifs situés au parc Hébert pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 et autoriser un déboursé maximum de 1 600 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

D'autoriser la signature de la convention de services avec le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle pour la gestion et l'entretien du chalet situé au 8827, rue Beyries et des plateaux sportifs situés au parc Hébert pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

D'autoriser à cet effet un déboursé maximum de 1 600 \$ toutes taxes incluses.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer la convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-28 14:23

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229309035

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention de services avec le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle pour la gestion et l'entretien du chalet situé au 8827, rue Beyries et des plateaux sportifs situés au parc Hébert pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 et autoriser un déboursé maximum de 1 600 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de LaSalle a une entente de gestion déléguée avec le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle pour la surveillance, l'entretien du chalet et des terrains sportifs au parc Hébert situé au 8827, rue Beyries. Cette entente porte sur la gestion déléguée pour les années 2023 et 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0482 (1219309006) - 13 décembre 2021 : D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement à signer la convention de services avec le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle pour la gestion du chalet situé au 8827, rue Beyries et des plateaux sportifs situés au parc Hébert pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022. D'autoriser un déboursé maximum de 800 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

CA20 20 0405 (1208419016) - 2 novembre 2020 : Autoriser la signature de la convention de services avec le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle pour la gestion du chalet situé au 8827, rue Beyries et des plateaux sportifs situés au parc Hébert pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 et autoriser un déboursé maximum de 800 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

CA07 200294 (1073413063) - 7 mai 2007 : D'accepter les modifications des protocoles d'entente de gestion déléguée entre l'arrondissement et les clubs d'Âge d'or Ste-Catherine-Labouré, St-Télesphore, Falchi et les Aînés du Parc Highlands.

DESCRIPTION

Le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* qui a les compétences requises pour répondre à l'offre de services souhaitée par l'arrondissement pour les terrains de pétanque et le chalet du 8827, rue Beyries. Afin de permettre cette offre de services, les honoraires versés dans le cadre de l'entente de gestion couvrent également le gardiennage,

l'entretien ménager ainsi que la sécurité du bâtiment.

JUSTIFICATION

La nouvelle convention de services permettra au Club d'âge d'or St-Télesphore de continuer à offrir des services variés aux personnes âgées de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un déboursé maximal de 800 \$ par année pour les honoraires de gestion déléguée liés à l'entretien du chalet et des plateaux sportifs afin de préserver les standards de qualité des installations.

Cette dépense totale de 1 600 \$ provient du budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Farid CHABOUNI, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1232484007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat d'une publicité dans le programme souvenir de la 26e édition du tournoi de golf-bénéfice de l'Association Messinese de Montréal inc. au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants au coût de 500 \$.

D'autoriser l'achat d'une publicité dans le programme souvenir de la 26e édition du tournoi de golf-bénéfice de l'Association Messinese de Montréal inc. au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants au coût de 500 \$; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-28 16:34

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1232484007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat d'une publicité dans le programme souvenir de la 26e édition du tournoi de golf-bénéfice de l'Association Messinese de Montréal inc. au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants au coût de 500 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association Messinese de Montréal inc. a fait parvenir à l'arrondissement une demande d'achat de publicité dans le programme souvenir de la 26e édition du tournoi de golf-bénéfice qui aura lieu le 4 juin 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0270 - 1225212020 -

CA21 20 0484 - 1219309009 - 13 décembre 2021 : D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal Inc. en soutien à la réalisation d'un concert virtuel qui aura lieu en décembre 2021.

CA20 20 0460 - 1208419019 - 7 décembre 2020 : D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal Inc. en soutien à la réalisation d'un concert virtuel qui aura lieu en décembre 2020.

CA19 20 0455 - 1198419007 - 7 octobre 2019 : D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation du concert de l'Orchestra Luca Sbardella e Amici, venue d'Italie, le 27 octobre 2019 au Théâtre Desjardins dans le cadre du plan d'action de l'arrondissement en matière de diversité culturelle.

DESCRIPTION

L'Association Messinese de Montréal inc. organise depuis 25 ans un tournoi de golf-bénéfice au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

JUSTIFICATION

L'Association Messinese de Montréal inc. est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'achat de publicité au coût de 500 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

Le : 2023-03-28



Dossier # : 1239309007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un montant de 2 000 \$ à Handicap Action Intégration H-A-I dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'accorder un montant de 2 000 \$ à Handicap Action Intégration H-A-I dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-24 13:21

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239309007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un montant de 2 000 \$ à Handicap Action Intégration H-A-I dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Handicap Action Intégration H-A-I a adressé une demande de contribution financière à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour soutenir la reprise des activités à la suite de la pandémie de la Covid-19 et pour répondre davantage aux besoins des LaSallois et LaSalloises ayant un handicap physique. Handicap Action Intégration H-A-I est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et respecte les conditions de cette politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Handicap Action Intégration est un organisme à but non lucratif qui oeuvre à LaSalle depuis 2012. L'organisme a pour mission de contribuer à briser l'isolement de ses membres en leur fournissant un service de conseils, d'écoute, d'encouragement et de support. L'organisme favorise aussi le développement de l'autonomie de ses membres sur le plan professionnel et social.

L'organisme a énormément souffert de la crise pandémique. Les activités ont été suspendues pendant plusieurs mois et la reprise des services à la population est très difficile pour l'organisme. Le soutien financier accordé permettrait à l'organisme de reprendre ses activités à la suite de la pandémie, de consolider ses acquis et de répondre davantage aux besoins des LaSallois et LaSalloises ayant un handicap physique.

Plus précisément, avec le soutien financier, l'organisme pourra offrir un service de référence vers les ressources appropriées afin de répondre aux besoins de ses membres voulant améliorer leurs conditions de vie, offrir une clinique de déclaration de revenus à faibles coûts, directement à leur domicile, lors de la période des impôts et trouver des équipements usagés comme des fauteuils roulants manuels et motorisés ainsi que des béquilles et des déambulateurs à ses membres n'étant pas éligibles aux critères de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

JUSTIFICATION

La contribution financière octroyée à Handicap Action Intégration H-A-I permettra à l'organisme de repartir ses activités suite à la pandémie et d'offrir des services essentiels aux LaSallois et LaSalloises ayant un handicap physique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, article 5.4.2., cette dépense de 2 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de la Division culture, développement social et événements.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2023-03-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1239309006

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accorder un montant de 2 000 \$ à l'organisme Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour soutenir la réalisation du projet Salon des aînés, en partenariat avec la Table de concertation des aînés de LaSalle, dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'accorder un montant de 2 000 \$ à l'organisme Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour soutenir la réalisation du projet Salon des aînés, en partenariat avec la Table de concertation des aînés de LaSalle, dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-28 10:38

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1239309006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un montant de 2 000 \$ à l'organisme Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour soutenir la réalisation du projet Salon des aînés, en partenariat avec la Table de concertation des aînés de LaSalle, dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle a adressé une demande de contribution financière à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour soutenir la réalisation du projet Salon des aînés qui se tiendra en septembre 2023, en partenariat avec la Table de concertation des aînés de LaSalle.

Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et respecte les conditions de cette politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0074 (1239309003) - 6 mars 2023 : D'accorder un montant de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour développer son projet d'aide à la recherche de logements, dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DESCRIPTION

Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle, en partenariat avec la Table de concertation des aînés de LaSalle, organise un premier Salon des aînés en septembre 2023 qui va se tenir dans les locaux de la Résidence Le Cavalier à LaSalle.

L'activité sera gratuite et ouverte à toutes les personnes de 50 et plus de LaSalle. Les aînés pourront y découvrir les organismes communautaires et les services offerts dans l'arrondissement, en plus de participer à des ateliers et conférences. Un service de navette sera offert gratuitement aux personnes à mobilité réduite grâce au projet du Moulin bus du Centre du Vieux Moulin de LaSalle.

JUSTIFICATION

La contribution financière octroyée au Centre du Vieux Moulin de LaSalle permettra à l'organisme d'offrir, en partenariat avec la Table de concertation des aînés de LaSalle, une

activité pour les personnes âgées de l'arrondissement ayant pour objectifs de les informer sur les ressources et services communautaires disponibles et de participer à des ateliers et conférences.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, article 5.4.2., cette dépense de 2 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de la Division culture, développement social et événements.

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec une ou plusieurs priorités Montréal 2030. Il contribue à consolider un filet social fort et à offrir aux citoyens et citoyennes des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2023-03-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1239309008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un montant de 2 000 \$ à la Communauté de Swahili du Canada dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'accorder un montant de 2 000 \$ à la Communauté de Swahili du Canada dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-24 13:19

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239309008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un montant de 2 000 \$ à la Communauté de Swahili du Canada dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

La Communauté de Swahili du Canada a adressé une demande de contribution financière à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour soutenir la reprise des activités de l'organisme suite à la pandémie de la Covid-19 et pour offrir différentes activités à ses membres et à la population laSalloise.

La Communauté de Swahili du Canada est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et respecte les conditions de cette politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0081 (1228157009) - 6 mars 2023 : D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2023 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CA22 20 0334 (1228157007) - 11 octobre 2022 : D'approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle portant sur les définitions des catégories de reconnaissance et les allègements aux critères d'admissibilité au soutien financier au fonctionnement.

CA14 20 0595 (1146818026) - 3 novembre 2014 : D'adopter la version actualisée de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DESCRIPTION

Possédant son siège social à LaSalle, l'organisme a pour mission de promouvoir les langues kiswahili et le français, et de défendre leurs intérêts, d'organiser des activités sociales pour ses membres et des activités socioculturelles avec d'autres organismes pour faire connaître la culture swahilie à la population.

L'organisme a énormément souffert de la crise pandémique. Les activités ont été suspendues pendant plusieurs mois et la reprise des services est très difficile pour l'organisme. Le soutien financier accordé permettrait à l'organisme de se consolider à la suite de la crise sanitaire et d'offrir des activités sociales et culturelles à ses membres et à la population laSalloise.

Plus précisément, avec le soutien financier, l'organisme pourra offrir des activités de soccer pour les jeunes de la communauté, des activités d'aide aux devoirs, des ateliers de promotion de la langue et de la culture pour favoriser les échanges interculturels, ainsi qu'un festival musical pour faire découvrir la culture swahilie à la population laSalloise.

JUSTIFICATION

La contribution financière octroyée à la Communauté de Swahili du Canada permettra à l'organisme de repartir ses activités à la suite de la pandémie et d'offrir des activités à ses membres et à la population laSalloise pour faire découvrir la culture swahilie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, article 5.4.2., cette dépense de 2 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de la Division culture, développement social et événements. La clé budgétaire à imputer est la suivante : 2412 0010000 301729 07123 61900 016491 0000 000000 000000 000000 000000.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.
L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2023-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1234629004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier supplémentaire de 3 181 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de l'événement « Pique-nique du Bronx-Fête des voisins » qui a eu lieu le 10 septembre 2022, augmentant ainsi notre contribution de 15 000 \$ à 18 181 \$.

D'accorder un soutien financier supplémentaire de 3 181 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de l'événement « Pique-nique du Bronx-Fête des voisins » qui a eu lieu le 10 septembre 2022, augmentant ainsi notre contribution de 15 000 \$ à 18 181 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2023-03-28 16:36

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1234629004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier supplémentaire de 3 181 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de l'événement « Pique-nique du Bronx-Fête des voisins » qui a eu lieu le 10 septembre 2022, augmentant ainsi notre contribution de 15 000 \$ à 18 181 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le comité vie de quartier, sous-groupe du Comité catalyseur du Bronx, entité opérationnelle du Regroupement des citoyens et des commerçants du Bronx, a organisé une fête citoyenne le samedi 10 septembre 2022. À cette fin, l'organisme Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc. agit à titre de fiduciaire et de représentant légal. Le Comité a soumis à l'arrondissement de LaSalle une demande de soutien financier de 20 000 \$ afin de soutenir la réalisation de l'événement du Comité catalyseur du Bronx.

L'Arrondissement a octroyé un soutien financier de 15 000 \$ lors de la séance du 8 août 2022. Suite au bilan des dépenses, l'organisme demande un soutien financier supplémentaire à l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0266 (1227551014) : D'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de l'événement « Pique-nique du Bronx- Fête des voisins » sur la rue Centrale, entre la rue Alepin et la 9e Avenue, le 10 septembre 2022, afin de soutenir le dynamisme et l'attractivité de cette artère marchande.

CA21 20 0351 (1217551019) : D'accorder un soutien financier de 14 288 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de la Fête « Du fleuve à nos rues » le samedi 11 septembre 2021.

CA19 20 0384 (1192365023) : D'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal, fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de la Fête des citoyens sur la rue Centrale le 5 octobre 2019 afin de soutenir le dynamisme et l'attractivité de cette artère marchande.

CA19 20 0559 (1197551048) : D'autoriser la tenue d'une fête hivernale dans le parc des Rapides organisée par le Comité catalyseur du Bronx, le 1^{er} février 2020, afin de soutenir la revitalisation du quartier du Bronx. De contribuer financièrement à hauteur de 80 % du

budget de l'événement jusqu'à un maximum de 10 000 \$.

DESCRIPTION

Lors du dépôt du bilan pour l'organisation de l'événement « Pique-nique du Bronx- Fête des voisins » sur la rue Centrale le 10 septembre 2022, l'organisme a eu des dépenses totalisant la somme 26 661 \$. L'organisme demande un financement supplémentaire de 3 181 \$ afin de les soutenir avec l'augmentation des dépenses.

JUSTIFICATION

L'organisme a remis les pièces justificatives pour les dépenses de 26 661 \$ taxes incluses. L'arrondissement a octroyé un soutien financier de 15 000 \$ lors de la séance du 8 août 2022. Le soutien financier supplémentaire de 3 181 \$ fait en sorte que la contribution en argent de l'arrondissement totalise une somme de 18 181 \$. L'arrondissement a également fourni des biens et services ainsi que l'expertise de la Division de la culture, du développement social et des événements publics, des communications et des travaux publics. La valeur estimée des biens et services s'élève à 28 000 \$ pour la réalisation de l'événement du 10 septembre 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution totale en argent au montant de 18 181 \$ représente 68 % des dépenses de l'événement et est entièrement assumée par le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2023-03-21



Dossier # : 1237769002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter la conférence : Le paysage de la photographie, dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle

D'accorder une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Club photo LaSalle pour la présentation de quatre conférences dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle dont la première conférence s'intitule *Le paysage de la photographie* .
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-28 10:48

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237769002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter la conférence : Le paysage de la photographie, dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. En ce sens, depuis plusieurs années, le Club photo LaSalle réalise et présente des conférences et des expositions pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle.

Club photo LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* et respecte les conditions de cette politique.

L'organisme organise 4 conférences en 2023. Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 250 \$ pour soutenir la présentation d'une conférence du Club photo LaSalle, Le paysage de la photographie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 200614 (1175986010) 23 novembre 2017: Accorder une contribution financière de 150 \$ au Club photo LaSalle pour la présentation d'une conférence à la mairie d'arrondissement dans le cadre du programme 6 : soutien à la présentation de conférences.

DESCRIPTION

La *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Lasalle* prévoit dans son volet 6.2, des programmes de soutien dans le domaine des arts. Le programme 6 - soutenir la présentation d'une conférence ainsi que le volet 7, le soutien aux événements artistiques

spéciaux de nature récurrente.

JUSTIFICATION

Le projet de l'organisme est admissible au programme 6 - Soutien à la présentation d'une conférence et le montant demandé respecte le maximum de 60 % du budget admissible du projet. Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 250 \$ pour soutenir la présentation d'une des quatre conférences annuelles du Club photo LaSalle, Le paysage de la photographie. Le coût total des 4 conférences est de 1000\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 250 \$, toutes taxes incluses, provient du budget des contributions à d'autres organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet a un impact considérable sur la reconnaissance de l'organisme dans le milieu communautaire et culturel de l'arrondissement de LaSalle. Il contribue au développement des publics et au rayonnement de l'organisme.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement de l'octroi financier selon les modalités.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soledad MALKASSOFF
agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2023-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur de la Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1237151009

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accepter, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), les offres du conseil municipal concernant la prise en charge par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour : 1- la réalisation du plan de la forêt urbaine (PFU), 2- des travaux d'abattage d'arbres morts, dépourus ou dangereux dans les zones boisées publiques de l'arrondissement dans le cadre des efforts pour minimiser les impacts de l'agrile du frêne 3- des travaux de protection des ormes d'Amérique publics sur le territoire de l'arrondissement

D'accepter, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), les offres du conseil municipal concernant la prise en charge par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour : 1- la réalisation du plan de la forêt urbaine (PFU), 2- des travaux d'abattage d'arbres morts, dépourus ou dangereux dans les zones boisées publiques de l'arrondissement dans le cadre des efforts pour minimiser les impacts de l'agrile du frêne 3- des travaux de protection des ormes d'Amérique publics sur le territoire de l'arrondissement

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-28 18:14

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237151009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), les offres du conseil municipal concernant la prise en charge par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour : 1- la réalisation du plan de la forêt urbaine (PFU), 2- des travaux d'abattage d'arbres morts, déperissant ou dangereux dans les zones boisées publiques de l'arrondissement dans le cadre des efforts pour minimiser les impacts de l'agrile du frêne 3- des travaux de protection des ormes d'Amérique publics sur le territoire de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, le Plan de la forêt urbaine (PFU) a été élaboré afin d'assurer l'atteinte des objectifs de l'administration à l'égard de la forêt urbaine de Montréal, notamment celui d'atteindre un indice de canopée de 25 % d'ici 2025 et celui de réduire les impacts de l'agrile du frêne. Géré par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), le PFU s'articule sous la forme d'activités et de programmes dont plusieurs ont été créés dans le but de soutenir les actions des arrondissements au fil des ans.

De plus, les arrondissements sont aux prises avec les impacts de l'agrile du frêne dans les zones boisées sous leur responsabilité, où plusieurs interventions d'abattage d'arbres sont requises afin d'assurer la sécurité du public dans le cadre des efforts pour minimiser les impacts de l'agrile du frêne. Les arrondissements n'étant pas en mesure de réaliser l'ensemble des interventions de sécurisation requises sur leur territoire, le SGPMRS répond ainsi favorablement à la demande de support par une offre de service aux arrondissements.

Également, comme c'est le cas pour les frênes avec son programme de lutte contre l'agrile du frêne, l'orme d'Amérique nécessite des travaux de suivi et de protection pour lutter contre la maladie hollandaise de l'orme. Le SGPMRS répond également à la demande de support par une offre de service aux arrondissements.

Ce présent dossier viendra officialiser l'offre de service du SGPMRS aux arrondissements pour 3 services soit premièrement pour la réalisation des services du PFU, deuxièmement pour certains travaux d'abattage d'arbres morts, déperissants ou dangereux dans les zones boisées publiques pour minimiser les impacts de l'agrile du frêne ainsi que troisièmement réaliser certains travaux de protection des ormes d'Amérique publics, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0294 – 23 mars 2023 – 1226628002 - Offrir aux arrondissements de réaliser certains travaux de protection des ormes d'Amérique publics de leur territoire qui relèvent de leur compétence en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

CM22 0776 - 15 juin 2022 – 1228142002 - Offrir aux conseils d'arrondissements de réaliser certains travaux d'abattage d'arbres morts, dépérissants ou dangereux dans les zones boisées publiques de leur territoire qui relèvent de leur compétence, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

CM21 0780 - 17 juin 2021 - 1218142002 - Adopter le Plan de la forêt urbaine et offrir aux arrondissements la réalisation des services qui y sont liés, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .

DESCRIPTION

Le tableau ci-dessous indique les activités et les programmes, dont la compétence relève des arrondissements, que le SGPMRS propose de leur offrir de réaliser, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Programme ou activité du PFU	Offre de services du SGPMRS aux Arrondissements en vertu de l'article 85.1
Plantations réalisées par le SGPMRS sur le domaine public des arrondissements	octroyer et gérer des contrats de plantations pour le compte des arrondissements
Plantations réalisées par le SGPMRS sur le domaine privé des arrondissements	conclure et gérer une entente de contribution financière pour le compte des arrondissements
Conservation des frênes publics (traitements par injection de TreeAzin)	octroyer et gérer des contrats de traitement des frênes pour le compte des arrondissements
Subvention relative aux traitements de frênes privés	gérer un programme de subvention destiné aux citoyens pour le compte des arrondissements
Subvention relative à l'abattage et au remplacement des frênes privés	gérer un programme de subvention destiné aux citoyens pour le compte des arrondissements
Support dans l'application du Règlement relatif à la lutte contre l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040)	participer à l'application du règlement 15-040 pour soutenir les arrondissements

Les descriptions des programmes sont disponibles dans les pièces jointes au GDD 1218142002.

Parallèlement, le SGPMRS propose d'offrir aux arrondissements, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) de réaliser certains travaux d'abattage d'arbres dans les zones boisées publiques qui relèvent de la compétence des arrondissements. Cela permettra aux arrondissements d'avoir le support du SGPMRS dans l'accomplissement des abattages nécessaires dans les zones boisées locales.

Les travaux d'abattages visés sont ceux de frênes morts ou dépérissants le long de sentiers qui traversent des zones boisées ou dans les bordures de ces zones qui sont adjacentes à des zones aménagées. Ces abattages sont prescrits par l'annexe B du règlement relatif à la lutte contre l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040). Lors de ces travaux, les arbres d'autres essences que les frênes dont l'état présente les mêmes risques pour la sécurité seront également éliminés.

Finalement, le SGPMRS propose d'offrir aux arrondissements, en vertu de l'article 85 de la

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de réaliser certains travaux de protection des ormes d'Amérique publics de leur territoire et qui relèvent de leur compétence. Cela permettra au SGPMRS de soutenir les arrondissements dans l'accomplissement des travaux de protection des ormes publics, en conformité avec les compétences prévues par la Charte de la Ville de Montréal.

Plus précisément, les travaux de protection prévus sont une mise à jour annuelle de l'inventaire de l'ensemble des 1 170 ormes d'Amérique localisés dans les 19 arrondissements montréalais, un examen de leur condition et de leur état de santé, en plus du traitement préventif contre la maladie hollandaise de l'orme des 200 sujets de plus forte dimension. L'usage de fongicide pour la protection de ces arbres fait l'objet d'une exception à l'article 9.4 du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (R 21-041).

JUSTIFICATION

Cette démarche permettra à l'arrondissement de LaSalle d'accroître davantage le nombre de plantations réalisées sur son territoire dans le cadre du PFU.

Cette démarche permet de réitérer l'offre de services du SGPMRS aux arrondissements dans le cadre du PFU afin, notamment, d'accroître davantage le nombre de plantations sur le territoire.

Les travaux d'abattage d'arbres morts, dépérissants ou dangereux dans les zones boisées de l'arrondissement sont essentiels pour prévenir des chutes de branches ou d'arbres qui peuvent menacer la sécurité de la population ou l'intégrité des infrastructures publiques et privées. Le soutien du SGPMRS dans cette tâche est souhaité, compte tenu des zones boisées du territoire sur lesquelles ces travaux doivent être réalisés avec diligence.

Finalement, alors que la Ville de Montréal investit des ressources importantes pour devenir une ville plus verte, notamment par la plantation massive de végétaux sur son territoire, la protection des arbres matures de très forts calibres tel que les ormes d'Amérique se veut un moyen supplémentaire et essentiel de parvenir à ses fins

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Le PFU va permettre de contribuer à l'atteinte de cibles du Plan climat 2020-2030 : Action 20 du chantier B « Mobilité, urbanisme et aménagement » : « Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres, en priorité dans les zones vulnérables aux vagues de chaleur. »

Ce dossier contribue aussi à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Priorité 2. « Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision ».

Priorité 18. « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire ».

Priorité 19. « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Poursuite en continue des activités et programmes du PFU
 - Début des travaux d'abattage d'arbres morts, dépérissants ou dangereux dans les zones boisées publiques de l'arrondissement par le SGPMRS : janvier 2024
 - Réalisation des traitements contre la maladie hollandaise de l'orme - juillet et août 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle
Luc ST-HILAIRE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luc ST-HILAIRE, 28 mars 2023
Louise TRAHAN, 28 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-03-27



Dossier # : 1230269004

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser une dépense additionnelle maximale de 28 743,75 \$ taxes incluses, pour le contrat octroyé à Navada Ltée. pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant déjà octroyé de 892 992,93 \$ taxes incluses à 921 736,68 \$ taxes incluses.

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 28 743,75 \$ taxes incluses, pour le contrat octroyé à Navada Ltée. pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant déjà octroyé de 892 992,93 \$ taxes incluses à 921 736,68 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-02-28 15:36

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1230269004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 28 743,75 \$ taxes incluses, pour le contrat octroyé à Navada Ltée. pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant déjà octroyé de 892 992,93 \$ taxes incluses à 921 736,68 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

En août 2018, l'appel d'offres public no 18-17132 a été octroyé à l'entrepreneur Navada Ltée pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, pour une durée de 5 ans avec une option de renouvellement d'un an.

En septembre 2019, une dépense additionnelle de 109 205,89 \$ taxes incluses a été approuvée par le conseil, afin de faire face aux nombreuses pannes d'équipements à l'aréna Dollard St-Laurent.

Au cours des quatre (4) premières années du contrat, l'entrepreneur Navada est intervenu, à notre demande, sur diverses réparations d'urgence. Ces dernières ont entraîné des dépenses supplémentaires mais nécessaires afin de ne pas compromettre le fonctionnement des équipements et la qualité du service aux citoyens.

Ce dossier a pour but de demander au conseil l'autorisation de cette dépense supplémentaire pour terminer la dernière année du contrat d'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA19 20 0381 – Adoptée le 3 septembre 2019 - D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 109 513,04 \$, taxes incluses, pour le contrat octroyé à Navada Ltée pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant initial du contrat de 783 479,89 \$, taxes incluses, à 892 992,93 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

Résolution: CA18 20 0439 – Adoptée le 2 octobre 2018 - D'autoriser une dépense maximale de 783 479,89 \$, taxes incluses, pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous

les frais accessoires, le cas échéant, et d'accorder à Navada Itée un contrat de cinq (5) ans, avec une option de renouvellement d'un an, à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 783 479,89 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

DESCRIPTION

Au présent contrat, les services comprennent principalement :

- L'entretien complet des systèmes de mécanique du bâtiment;
- Les inspections préventives périodiques ;
- Les services d'appel et de réparation en cas de panne.

JUSTIFICATION

Cette augmentation qui représente 3.22 % de la dépense totale déjà accordée, est nécessaire afin d'assurer la continuité du contrat d'entretien préventif octroyé à Navada Itée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 28 743,75 \$, proviendra du budget de fonctionnement des bâtiments.

Imputation :

2412.0010000.301716.09008.55401.000000.0000.000000.014714.00000.00000

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Du mandant: 13 mars 2023

Fin du mandant 31 décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise
POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Simona RADULESCU TOMESCU, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-02-28



Dossier # : 1230269005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Marc Morin Électrique Inc. pour des travaux de réfection du massif et de l'entrée électriques au chalet baseball du parc Leroux de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 243 169,30 \$, taxes incluses (contrat : 194 307,75 \$ + contingences: 38 861,55 \$ + incidences 10 000,00 \$), – Appel d'offres public no 764332 – Contrat BAT.23-389 (3 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 243 169,30 \$, taxes incluses (contrat: 194 307,75 \$ + contingences: 38 861,55 \$ + incidences: 10 000,00 \$), pour des travaux de réfection du massif et de l'entrée électriques au chalet baseball du parc Leroux de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Marc Morin Électrique Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 764332 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 194 307,75 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-29 11:38

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1230269005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Marc Morin Électrique Inc. pour des travaux de réfection du massif et de l'entrée électriques au chalet baseball du parc Leroux de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 243 169,30 \$, taxes incluses (contrat : 194 307,75 \$ + contingences: 38 861,55 \$ + incidences 10 000,00 \$), – Appel d'offres public no 764332 – Contrat BAT.23-389 (3 soumissionnaires).

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le parc Leroux de l'arrondissement de LaSalle se trouvent deux chalets de parc, notamment, le chalet de la piscine (pavillon de baigneurs) et le chalet du baseball. Ces deux derniers sont alimentés en électricité par la même banque de transformateurs d'Hydro-Québec.

À la suite d'un incendie, le chalet de la piscine a été débranché du réseau d'Hydro-Québec. Afin d'assurer les services aux citoyens et de maintenir l'ouverture de la piscine pour la saison estivale 2022, des travaux de mise aux normes ont été effectués en urgence et le chalet a été alimenté temporairement par une génératrice en location. Pour rebrancher ce chalet au réseau électrique, Hydro-Québec exige la réfection et la mise aux normes aussi du chalet baseball, étant donné que les deux chalets sont alimentés par la même banque de transformateur.

L'appel d'offres public a été lancé le 23 février 2023 pour des travaux de réfection du massif et de l'entrée électriques au chalet baseball du parc Leroux de l'arrondissement de LaSalle. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 19 (dix-neuf) jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 mars 2023 à 13 h 30.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Les travaux consistent notamment, mais sans s'y limiter, à :

- Fournir et installer un nouveau poteau de service;

- Construire le nouveau massif électrique à partir du poteau de service jusqu'au chalet de parc;
- Enlever les conducteurs existants de l'entrée électrique;
- Coordonner avec Hydro-Québec pour le branchement de la nouvelle entrée électrique au réseau d'Hydro-Québec;
- Fournir et installer la nouvelle distribution de l'entrée électrique;
- Remise en état du terrain;
- Divers autres travaux spécifiés dans le cahier de charges.

JUSTIFICATION

Cinq entrepreneurs (5) ont pris possession des documents d'appel d'offres et trois (3) ont déposé des soumissions.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis et les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par une firme externe et le montant de l'octroi.

Soumissionnaires	Montant de la soumission
Marc Morin Électrique Inc.	194 307,75 \$
Groupe Thermo-Lite Inc.	236 041,66 \$
Systèmes Urbains Inc.	275 628,42 \$
Estimation réalisée	107 731,58\$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	235 325,94 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	21,11%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	81 320,67 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	41,85%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	86 576,18 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	80,36%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	41 733,91 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	21,48%

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 80,36 % supérieur au montant de l'estimation.

Malgré cet écart, l'octroi du contrat est recommandé car :

a) Un appel d'offres public pour les mêmes travaux, dont l'ouverture de soumissions a eu lieu le 20 février 2023, a été annulé puisque le montant de la plus basse soumission conforme était de 268 580,45 \$; ce qui correspondait à 178% supérieur au premier estimé.

b) Les travaux doivent être réalisés le plus rapidement possible afin de minimiser les coûts de location de la génératrice qui alimente présentement le chalet.

Les analyses administrative et technique des soumissions sont jointes au présent dossier.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

L'entreprise visée ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'entreprise visée a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

Il est recommandé d'octroyer le contrat Marc Morin Électrique Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 243 169,30 \$, taxes incluses (contrat : 194 307,75 \$ + contingences: 38 861,55 \$ + incidences 10 000,00 \$), proviendra du PTI Bâtiments.

Des contingences sont ajoutées afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 38 861,55 \$, taxes incluses, correspondant à 20 % du coût des travaux.

Des incidences de 10 000,00, taxes incluses, sont prévues afin de couvrir des services connexes, comme le contrôle de qualité de matériaux ou d'autres services.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Mi-avril 2023 (date dépendante des conditions météorologiques)

Fin des travaux: 16 juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-03-23



Dossier # : 1236152002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une demande de subvention au programme TAPU du Ministère des Transports afin d'installer un système de vélos en service libre ainsi que son stationnement et abris et autoriser le directeur des Travaux publics à signer les documents.

D'autoriser une demande de subvention au programme TAPU du Ministère des Transports afin d'installer un système de vélos en service libre ainsi que son stationnement et abris et autoriser le directeur des Travaux publics à signer les documents.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-27 12:44

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1236152002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une demande de subvention au programme TAPU du Ministère des Transports afin d'installer un système de vélos en service libre ainsi que son stationnement et abris et autoriser le directeur des Travaux publics à signer les documents.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle a toujours cherché aux fils des années à faciliter l'accès à ses activités aux personnes ayant des handicaps ainsi qu'à notre clientèle plus âgée. Fière de ses nombreuses pistes cyclables situées hors rues, l'arrondissement veut maintenant encourager le transport actif à cette clientèle qui n'a pas toujours accès à ces lieux par manque d'équipements adaptés.

Un programme au Ministère des Transports permet de financer certains éléments d'un tel projet tel que l'achat des vélos adaptés et équipements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Dans le cadre de la Politique de mobilité durable - 2030 (PDM 30), le ministère des Transports cherche à développer des modes de transport alternatifs à l'automobile, dont la bicyclette et la marche afin d'encourager la population à opter pour des moyens plus sains et écologiques. Le Programme d'aide financière au développement des Transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) est en vigueur jusqu'au 31 mars 2025.

Ce programme vise à soutenir les efforts des villes et arrondissements à développer l'offre de vélos en libre-service dans les milieux urbanisés, y compris les services offrant des vélos à assistance au pédalage. Notre arrondissement veut utiliser ce programme afin de financer en partie un système de vélos en service libre adapté à une clientèle ne pouvant pas utiliser une bicyclette seule. Ce service permettrait, avec une assistance, d'utiliser des vélos

adaptés appartenant à la Ville et accessibles près de la piste cyclable de notre parc riverain. Afin de les rendre disponibles, un stationnement pour vélos ainsi qu'un mode de réservation serait géré par un organisme de LaSalle.

JUSTIFICATION

Le Programme permet le financement de:

- Stationnement de vélos destiné à l'usage d'une station de transport actif y compris l'aménagement du site et la construction d'abris et support à vélos.
- Installation ou déploiement d'un système de vélos en libre-service assistés (et adapté) incluant l'achat des vélos.

Les demandes de financement doivent être transmises avant le 30 avril 2023 et nécessite une résolution autorisant le dépôt de cette demande ainsi que l'autorisation de signer le document par le directeur des Travaux publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 ainsi qu'au Plan stratégique 2023-2030 soit dans l'axe d'intervention 4. Une mobilité active et structurante.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christianne CYRENNE
directeur(-trice) - arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-27

Christianne CYRENNE
directeur(-trice) - arrondissement



Dossier # : 1237817006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis à tenir la Marche pour les soins palliatifs le 7 mai 2023 et de permettre la présence d'un camion de rue pour la vente de crème glacée.

D'autoriser la Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis à tenir la Marche pour les soins palliatifs le 7 mai 2023 et de permettre la présence d'un camion de rue pour la vente de crème glacée.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-28 10:31

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237817006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis à tenir la Marche pour les soins palliatifs le 7 mai 2023 et de permettre la présence d'un camion de rue pour la vente de crème glacée.

CONTENU**CONTEXTE**

La Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis est un organisme à but non lucratif et de bienfaisance ayant pour mission de doter le territoire du grand Sud-Ouest montréalais d'une maison pouvant accueillir les personnes en fin de vie et de leur prodiguer gratuitement les soins spécialisés requis afin qu'elles puissent vivre leurs derniers jours dans la dignité et le confort. Elle offrira également un accompagnement aux familles et aux proches dans cette dernière étape de la vie. La Maison sera construite sur le terrain sis au 8699, boul. LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle, terrain obtenu du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île de Montréal via une cession par emphytéose.

La construction de la Maison s'amorcera ce printemps et son ouverture est prévue pour la fin de l'année ou le tout début de l'année 2024.

Chaque année, la Maison organise des activités de collecte de fonds. Cette année, dans le cadre de la Semaine Nationale des soins palliatifs qui se déroulera du 7 au 13 mai, l'organisme a décidé d'organiser une marche populaire le dimanche 7 mai entre 10 h et 12 h et l'objectif est d'en faire un événement récurrent.

La Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis demande le soutien logistique de l'arrondissement et la permission pour la présence d'un camion de rue pour vendre de la crème glacée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A première édition

DESCRIPTION

Le site de départ et d'arrivée de la marche est sur l'espace vert du parc Lacharité à l'intersection du Boulevard LaSalle et le Boulevard Champlain.

La boucle fait 5,2 km et emprunte majoritairement les pistes cyclables et les trottoirs.

300 marcheurs sont attendus le 7 mai entre 10 h et 12 h. En cas de pluie, l'activité est maintenue.

Il y aura également un kiosque de type photo Booth installé près du gazebo sur le Boul. LaSalle et un camion de crème glacée au Parc Lacharité au retour.

Le groupe de musique Albinos et une maquilleuse compléteront l'animation.

Des bénévoles vont assurer la sécurité notamment pour encadrer les traverses.

Pour les premiers soins, médecins ou infirmières seront présents sur les lieux et un poste de secourisme sera installé pour l'occasion.

Plus spécifiquement, les besoins logistiques de l'organisme au niveau l'arrondissement sont les suivants:

- Matériels de l'arrondissement (tables, chaises, poubelles, praticables, etc.)
- Système de son + technicien de son
- Autorisation pour la présence d'un camion de crème glacée
- Besoin des électriciens de la Ville pour faire passer un filage à partir d'un lampadaire, car le parc n'est pas alimenté en électricité.

JUSTIFICATION

Les activités de collectes de fonds comme la présente marche permettent d'assurer la pérennité de la Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme des services offerts sous forme de gratuité est estimée à 1000 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le soutien logistique de l'arrondissement et de la SVPM, l'événement ne pourra avoir lieu.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Présentement, aucune mesure sanitaire n'est en vigueur en lien avec la COVID-19. Toutefois, si des mesures sanitaires sont mises en place d'ici l'événement, l'organisme devra se conformer aux mesures sanitaires émises par la Santé publique du Québec et adapter l'événement en conséquence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-03-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1237817005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir la 4e édition de la course ROCK AND RUN le 3 mai 2023 et autoriser la fermeture de la rue Jean-Chevalier durant l'évènement.

D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir la 4e édition de la course ROCK AND RUN le 3 mai 2023 et d'autoriser la fermeture de la rue Jean-Chevalier durant l'évènement.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-24 13:16

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237817005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir la 4e édition de la course ROCK AND RUN le 3 mai 2023 et autoriser la fermeture de la rue Jean-Chevalier durant l'évènement.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Cégep André-Laurendeau a déposé une demande à l'arrondissement de LaSalle pour obtenir l'autorisation de tenir la 4e édition de la course ROCK AND RUN le 3 mai 2023, sur son territoire.

Le but de cet événement est de promouvoir l'activité physique auprès des étudiants et des employés du Cégep, des jeunes de l'école primaire Orée des Bois et des étudiants du Centre intégré de mécanique, de métallurgie et d'électricité (CIMME).

De plus, depuis l'édition 2022, le projet inclut les jeunes de l'école primaire Orée des bois. Pour l'édition 2023, l'école professionnelle le CIMME participera et collaborera également à l'organisation.

Il y aura un groupe de musique qui animera une séance d'échauffement avant le départ des coureurs et fera bouger les spectateurs et pour motiver les coureurs lors de leur passage. Le son de la musique sera maintenu à un faible niveau pour ne pas importuner le voisinage.

Cette année en nouveauté, les distances de 8 km et 10 km ont été ajoutées au parcours à la suite du succès de la dernière édition.

Le parcours reste le même que l'année dernière avec des boucles entre Jean-Chevalier, Ducas, sentier La Vérendrye et Lapierre. Les distances possibles sont 2, 4, 6, 8 ou 10 km.

Le présent dossier vise à obtenir l'autorisation pour la tenue de l'évènement ainsi que d'autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0076 (1223630003) 7 mars 2022: Autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une course sur le territoire de l'arrondissement, le 4 mai 2022.

CA19 20 0222 (1195348010) 6 mai 2019 : D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une course sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle, le mercredi 8 mai 2019.

CA17 20 0263 (1174670004) 1 mai 2017 : D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une course sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle, le mercredi 3 mai 2017.

DESCRIPTION

Le 3 mai prochain entre 11 h 30 et 14 h 15 aura lieu la quatrième édition de la course CAL du Cégep André-Laurendeau. Cette course aura des distances différentes, selon le niveau des participants et de leur objectif. Une boucle sera faite autour du quadrilatère du campus Cégep André-Laurendeau et une autre boucle plus petite (1 km) pour les jeunes de l'école primaire (même parcours, mais en coupant par le chemin de l'Aquadôme entre les rues Ducas et Lapierre). Cette boucle est d'une distance de 2 km, donc les participants pourront faire un parcours de 2 km, 4 km, 6 km, 8 ou 10 km.

L'objectif du nombre de participants est de 800 coureurs au total.

Le cégep André-Laurendeau sollicite le soutien logistique de l'arrondissement et du SPVM encore une fois cette année plus spécifiquement :

- Fermeture de la rue Jean-Chevalier (entre Lapierre et Ducas);
- Affiches interdiction de stationner sur la rue Lapierre (entre Jean-Chevalier et La Vérendrye);
- Affiches interdiction de stationner rue Ducas (entre Jean-Chevalier et La Vérendrye);
- 18 barricades;
- 20 tables 3 x 6;
- 100 chaises;
- Cavalerie (SVPM);
- Mascotte (au frais du promoteur).

Le service de police de la Ville de Montréal (SVPM) va assurer la sécurité du parcours et la fermeture de la rue Jean-Chevalier.

JUSTIFICATION

La tenue de cet événement a pour but de faire la promotion de l'activité physique auprès des étudiants et employés du Cégep André-Laurendeau, des jeunes de l'école Orée des bois et des étudiants du CIMME.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement fournit des barricades pour sécuriser le passage des coureurs, des tables, des chaises et des affiches interdiction de stationner. La somme des services offerts sous forme de gratuité est estimée à 250 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Fermeture de rues temporaire sous le contrôle du PDQ 13.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Présentement, aucune mesure sanitaire n'est en vigueur en lien avec la COVID-19. Toutefois, si des mesures sanitaires sont mises en place d'ici l'événement, l'organisme devra se conformer aux mesures sanitaires émises par la Santé publique du Québec et adapter l'événement en conséquence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis aux résidents des rues visées par la fermeture sera envoyé par le Cégep.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-03-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1239002001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Sports Experts à installer un (1) chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon pour deux (2) ventes sous la tente, du 15 au 28 mai 2023 et du 14 au 27 août 2023.

D'autoriser Sports Experts à installer un (1) chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon pour deux (2) ventes sous la tente, du 15 au 28 mai 2023 et du 14 au 27 août 2023.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-17 15:35

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239002001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Sports Experts à installer un (1) chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon pour deux (2) ventes sous la tente, du 15 au 28 mai 2023 et du 14 au 27 août 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le magasin Sports Experts souhaite une approbation pour l'installation d'un (1) chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon afin d'effectuer deux (2) ventes sous la tente du 15 au 28 mai 2023 et du 14 au 27 août 2023

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0280 en date du 12 juillet 2021
CA22 20 0320 en date du 6 septembre 2022

DESCRIPTION

Les événements nécessitent l'installation d'une tente de 60 pieds x 40 pieds, qui sera protégée par des blocs de béton et des cônes afin de sécuriser les usagers et l'allée piétonne. La tenue des deux (2) ventes se fera du 15 au 28 mai et du 14 au 28 août, toutefois, l'installation et l'enlèvement se fera comme suit :

- Dates de l'installation : 5 mai 2023 aux alentours de 6 h; 14 août 2023 aux alentours de 6 h
- Dates d'enlèvement : 29 mai 2023 aux alentours de 6 h; 28 août 2023 aux alentours de 6 h

La demande est accompagnée des documents suivants :

- l'approbation du propriétaire de l'immeuble de la tenue de l'événement;
- l'approbation du propriétaire de l'immeuble pour faire les diverses démarches auprès de l'arrondissement;
- un plan d'aménagement;
- l'approbation du Service des incendies de Montréal.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Résumé				
Dossier # : 1229002007	Date de création : 22/10/17	Date d'endossement : 22/10/26	Date de ficelage : 22/10/28	Statut : Résolution signée CA
Date d'approbation du Directeur de direction : Date d'approbation du Directeur de service:				
Unité administrative : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection				
Catégorie : Administration et finances Sous-catégorie: Déclaration / Événement / Proclamation				
Niveau décisionnel : Conseil d'arrondissement Séance visée : 22/11/07				
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Ne s'applique pas				
Projet : -				
Objet : Autoriser la brasserie Labatt à tenir un événement extérieur d'une fête familiale pour les employés, afin de souligner le 175e anniversaire de la brasserie le 22 octobre 2022.				
Responsable : Sonia MONTPETIT		Endosseur : Hugo ROUSSEAU		Signataire : Christianne CYRENNE
Directeur de direction :		Directeur de service :		
Inscription au CA :		Inscription au CE :		Inscription au CM :
Pièces				



Identification	Numéro de dossier : 1229002007
Unité administrative	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des

responsable	services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection	
Niveau décisionnel proposé	Conseil d'arrondissement	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Autoriser la brasserie Labatt à tenir un événement extérieur d'une fête familiale pour les employés, afin de souligner le 175e anniversaire de la brasserie le 22 octobre 2022.	



Information complémentaire

Territoire concerné	Arrondissement(s) LaSalle		District(s) Cecil-P.-Newman
Catégorie	Administration et finances	Sous-catégorie	Déclaration / Événement / Proclamation

Information sur les contrats

Champ obligatoire dans la catégorie "Affaires contractuelles."

Cocontractant(s)	Montant(s)
------------------	------------

Échéancier initial de réalisation du projet

Champs obligatoires pour la catégorie « Affaires contractuelles » et les sous-catégories « Immeuble - Location, Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels, Contrat de construction, Contrat de services professionnels et Entente ». Inscrivez les dates prévues de début et de fin du projet.

Début: Fin:

Calendrier d'inscription projeté

Niveau décisionnel	Séance visée	Date de tombée	Ficelé le
Conseil d'arrondissement	2022-11-07 19:00	2022-10-28 19:00	2022-10-28
Comité exécutif			
Conseil municipal			
Conseil d'agglomération			



Contenu

Contexte

Entériner une décision d'avoir autorisé la brasserie Labatt à tenir un événement extérieur de fête familiale pour les employés, afin de souligner le 175e anniversaire de la brasserie le 22 octobre 2022.

Décision(s) antérieure(s)

N/A

Description

La brasserie Labatt a tenu un événement extérieur de fête familiale pour les employés, afin de souligner le 175e anniversaire de la brasserie qui a eu lieu le 22 octobre 2022 de 10 h à 15 h :

- Environ 700 personnes;
- Des boîtes à lunch repas ont été servies;
- Aucune musique extérieure;
- Une grande tente (pouvant contenir 700 chaises) a été installée dans le stationnement en cour avant;
- Leur permis de brasseur a été émis par la RACJ couvrant le service de la bière lors des événements à la brasserie;
- Une intervention du SIM pour l'autorisation de leur événement : numéro de carte 6135 et numéro d'événement 20221017-65958.

Justification

N/A

Aspect(s) financier(s)

N/A

Montréal 2030

N/A

Impact(s) majeur(s)

N/A

Impact(s) lié(s) à la COVID-19

N/A

Opération(s) de communication

N/A

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

N/A

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Sélection des parties prenantes et avis de consultation du dossier

Services	
Lecture :	
Responsable du dossier Sonia MONTPETIT chef(fe) de division - qualite du milieu, permis et inspections (arrondissement) Tél. : 514-367-6000 poste 6735 Télécop. :	Endossé par: Hugo ROUSSEAU Directeur Tél. : 514.367.6000 poste 6730 Télécop. : Date d'endossement : 2022-10-26 22:19:27
Approbation du Directeur de direction Tél. : Approuvé le :	Approbation du Directeur de service Tél. : Approuvé le :

Numéro de dossier :1229002007

Accès au dossier

Sécurité - Autorisations d'accès

Auteurs : Sonia MONTPETIT Aline GODIN Nathalie HADIDA Hugo ROUSSEAU Diane PELOQUIN Charlotte HENAULT-PAQUIN Christianne CYRENNE Diane BIBEAU	Liste de distribution : Sonia MONTPETIT Charlotte HENAULT-PAQUIN Nathalie HADIDA
Lecteurs : Par défaut _GDD_CreatDos_Greffe_Lect Nathalie HADIDA Hugo ROUSSEAU Christianne CYRENNE [Acces_ODJ_CA_20] [Lect_Endos_Arr] 0101_Direction 0000_Tous_Les_Utilisateurs	Autres Nathalie HADIDA Carole CHARETTE

Sélection des intervenants et transmission d'une demande d'intervention

--	--

Historique

Cheminement du dossier

Endossement du sommaire décisionnel

Date d'endossement	Demande transmise le	Par	Endossement retiré le	Par
2022-10-26 22:19	2022-10-17 10:09	Sonia MONTPETIT		

Transmission pour approbations

au Directeur de direction	Par	au Directeur de service	Par	

Parties prenantes

Informé le	Par	Partie prenante		

Interventions

Transmise ou réaffectée le	Par	Intervenant	Complétée le	

Signature de la recommandation

Date de signature	Demande transmise le	Par	Signature retirée le	Par
2022-10-28 12:06	2022-10-28 08:37 2022-10-28 11:04	Aline GODIN Aline GODIN		

Ficelage

Ficelé le	Par	Déficelé le	Par
2022-10-28 13:24	Aline GODIN		

Inscription à l'ordre du jour

Niveau décisionnel	Séance du	Inscrit par	Le
Ordre du jour du CA			
Ordre du jour du CE			
Ordre du jour du CM			

**Gestion des ordres du jour****Calendrier d'inscription**

Niveau décisionnel	Séance visée	Date de tombée	Ficelé le
Conseil d'arrondissement	2022-11-07	2022-10-28 19:00	2022-10-28
Comité exécutif			
Conseil municipal			
Conseil d'agglomération			

Liste des modifications

Date Rev. Par

Création : 2022-10-17 09:38 Sonia MONTPETIT

Modifications : _2022-11-01 14:11 34. Diane BIBEAU

2022-11-01 11:49 33. Diane BIBEAU

2022-11-01 11:48 32. Diane BIBEAU

2022-10-28 13:24 31. Aline GODIN

2022-10-28 11:02 30. Aline GODIN

* *Seules les cinq dernières modifications sont affichées.*

Résumé				
Dossier # : 1229002007	Date de création : 22/10/17	Date d'endossement : 22/10/26	Date de ficelage : 22/10/28	Statut : Résolution signée CA
Date d'approbation du Directeur de direction : Date d'approbation du Directeur de service:				
Unité administrative : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection				
Catégorie : Administration et finances Sous-catégorie: Déclaration / Événement / Proclamation				
Niveau décisionnel : Conseil d'arrondissement Séance visée : 22/11/07				
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Ne s'applique pas				
Projet : -				
Objet : Autoriser la brasserie Labatt à tenir un événement extérieur d'une fête familiale pour les employés, afin de souligner le 175e anniversaire de la brasserie le 22 octobre 2022.				
Responsable : Sonia MONTPETIT		Endosseur : Hugo ROUSSEAU		Signataire : Christianne CYRENNE
Directeur de direction :		Directeur de service :		
Inscription au CA :		Inscription au CE :		Inscription au CM :
Pièces				



Identification	Numéro de dossier : 1229002007		
Unité administrative responsable	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection		
Niveau décisionnel proposé	Conseil d'arrondissement		
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas		
Projet	-		
Objet	Autoriser la brasserie Labatt à tenir un événement extérieur d'une fête familiale pour les employés, afin de souligner le 175e anniversaire de la brasserie le 22 octobre 2022.		



Information complémentaire			
Territoire concerné	Arrondissement(s) LaSalle		District(s) Cecil-P.-Newman
Catégorie	Administration et	Sous-	Déclaration /

finances	catégorie Événement / Proclamation
Information sur les contrats Champ obligatoire dans la catégorie "Affaires contractuelles."	
Cocontractant(s)	Montant(s)
Échéancier initial de réalisation du projet Champs obligatoires pour la catégorie « Affaires contractuelles » et les sous-catégories « Immeuble - Location, Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels, Contrat de construction, Contrat de services professionnels et Entente ». Inscrivez les dates prévues de début et de fin du projet.	
Début: Fin:	

Calendrier d'inscription projeté

Niveau décisionnel	Séance visée	Date de tombée	Ficelé le
Conseil d'arrondissement	2022-11-07 19:00	2022-10-28 19:00	2022-10-28
Comité exécutif			
Conseil municipal			
Conseil d'agglomération			



Contenu
Contexte

Entériner une décision d'avoir autorisé la brasserie Labatt à tenir un événement extérieur de fête familiale pour les employés, afin de souligner le 175e anniversaire de la brasserie le 22 octobre 2022.

Décision(s) antérieure(s)

N/A

Description

La brasserie Labatt a tenu un événement extérieur de fête familiale pour les employés, afin de souligner le 175e anniversaire de la brasserie qui a eu lieu le 22 octobre 2022 de 10 h à 15 h :

- Environ 700 personnes;
- Des boîtes à lunch repas ont été servies;
- Aucune musique extérieure;
- Une grande tente (pouvant contenir 700 chaises) a été installée dans le stationnement en cour avant;
- Leur permis de brasseur a été émis par la RACJ couvrant le service de la bière lors des événements à la brasserie;
- Une intervention du SIM pour l'autorisation de leur événement : numéro de carte 6135 et numéro d'événement 20221017-65958.

Justification	
----------------------	--

N/A

Aspect(s) financier(s)	
-------------------------------	--

N/A

Montréal 2030	
----------------------	--

N/A

Impact(s) majeur(s)	
----------------------------	--

N/A

Impact(s) lié(s) à la COVID-19	
---------------------------------------	--

N/A

Opération(s) de communication	
--------------------------------------	--

N/A

Calendrier et étape(s) subséquente(s)	
--	--

N/A

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs	
---	--

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.



Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Sélection des parties prenantes et avis de consultation du dossier

	Services
--	----------

Lecture :

Responsable du dossier Sonia MONTPETIT chef(fe) de division - qualité du milieu, permis et inspections (arrondissement) Tél. : 514-367-6000 poste 6735 Télécop. :	Endossé par: Hugo ROUSSEAU Directeur Tél. : 514.367.6000 poste 6730 Télécop. : Date d'endossement : 2022-10-26 22:19:27
---	--

Approbation du Directeur de direction Tél. : Approuvé le :	Approbation du Directeur de service Tél. : Approuvé le :
---	---

Numéro de dossier :1229002007

Accès au dossier

**Sécurité - Autorisations d'accès**

Auteurs : Sonia MONTPETIT Aline GODIN Nathalie HADIDA Hugo ROUSSEAU Diane PELOQUIN Charlotte HENAULT-PAQUIN Christianne CYRENNE Diane BIBEAU	Liste de distribution : Sonia MONTPETIT Charlotte HENAULT-PAQUIN Nathalie HADIDA
Lecteurs : Par défaut _GDD_CreatDos_Greffe_Lect Nathalie HADIDA Hugo ROUSSEAU Christianne CYRENNE [Acces_ODJ_CA_20] [Lect_Endos_Arr] 0101_Direction 0000_Tous_Les_Utilisateurs	Autres Nathalie HADIDA Carole CHARETTE

Sélection des intervenants et transmission d'une demande d'intervention

--	--

Historique

--

 Cheminement du dossier**Endossement du sommaire décisionnel**

Date d'endossement	Demande transmise le	Par	Endossement retiré le	Par
2022-10-26 22:19	2022-10-17 10:09	Sonia MONTPETIT		

Transmission pour approbations

au Directeur de direction	Par	au Directeur de service	Par

Parties prenantes

Informé le	Par	Partie prenante

Interventions

Transmise ou réaffectée le	Par	Intervenant	Complétée le

Signature de la recommandation

Date de signature	Demande transmise le	Par	Signature retirée le	Par
2022-10-28 12:06	2022-10-28 08:37 2022-10-28 11:04	Aline GODIN Aline GODIN		

Ficelage

Ficelé le	Par	Déficelé le	Par
2022-10-28 13:24	Aline GODIN		

Inscription à l'ordre du jour

Niveau décisionnel	Séance du	Inscrit par	Le
Ordre du jour du CA			
Ordre du jour du CE			
Ordre du jour du CM			



Gestion des ordres du jour

Calendrier d'inscription

Niveau décisionnel	Séance visée	Date de tombée	Ficelé le
Conseil d'arrondissement	2022-11-07	2022-10-28 19:00	2022-10-28
Comité exécutif			
Conseil municipal			
Conseil d'agglomération			

Liste des modifications

Date Rev. Par

Création : 2022-10-17 09:38 Sonia MONTPETIT

Modifications : 2022-11-01 14:11 34. Diane BIBEAU

2022-11-01 11:49 33. Diane BIBEAU

2022-11-01 11:48 32. Diane BIBEAU

2022-10-28 13:24 31. Aline GODIN

2022-10-28 11:02 30. Aline GODIN

* *Seules les cinq dernières modifications sont affichées.*

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MONTPETIT
chef(fe) de division - qualite du milieu, permis
et inspections (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-03-15



Dossier # : 1239309009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser une procession le 21 mai 2023 pour célébrer la fête du Khalsa.

De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser un défilé le 21 mai 2023 pour célébrer la fête du Khalsa.

Le défilé se déroulera sous le contrôle du Service de police de la Ville de Montréal et empruntera les rues Cordner, Lapierre, Newman, Thierry, Juliette, Préville, Danièle, Gervais et Cordner, lesquelles seront temporairement fermées à la circulation.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2023-03-24 13:18

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1239309009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser une procession le 21 mai 2023 pour célébrer la fête du Khalsa.

CONTENU**CONTEXTE**

L'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour tenir sa procession le 21 mai 2023 pour célébrer la fête du Khalsa.

Le conseil d'arrondissement autorise la dérogation au règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 (parade et procession).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0154 (1229309012) - 2 mai 2022 : De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser un défilé le 22 mai 2022 pour célébrer la fête du Khalsa.

CA19 20 0221 (1194629009) - 6 mai 2019 : De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser un défilé le 19 mai 2019 pour célébrer la fête du Khalsa.

CA18 20 0211 (1186818026) - 7 mai 2018 : De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser un défilé le 20 mai 2018 pour célébrer la fête du Khalsa.

DESCRIPTION

L'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar souhaite organiser sa procession annuelle le 21 mai 2023 de 13 h à 17 h pour célébrer la fête du Khalsa.

Le défilé se déroulera sous le contrôle du Service de police de la Ville de Montréal et empruntera les rues Cordner, Lapierre, Newman, Thierry, Juliette, Préville, Danièle, Gervais et Cordner, lesquelles seront temporairement fermées à la circulation.

Plusieurs milliers de personnes participent au grand défilé très coloré organisé par l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar de LaSalle afin de célébrer la fête du Khalsa. Il s'agit d'une procession avec chants religieux, démonstrations d'arts martiaux, nourriture punjabi, etc. Outre les membres de la communauté sikhe de LaSalle et de Montréal, plusieurs visiteurs de l'extérieur viennent participer à cette procession qui souligne le baptême des cinq premières personnes de religion sikhe en 1699.

JUSTIFICATION

L'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar adresse depuis 1996 au conseil de l'arrondissement de LaSalle une demande pour tenir une procession. En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée le 3 novembre 2014 (1146818026), les organismes religieux ne sont plus inclus dans la liste des organismes reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, ces derniers bénéficient d'un droit acquis et pourront continuer de recevoir le même support qu'en 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement fournit des services sous forme de gratuité pour une somme estimée à 3 399 \$.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le SPVM assura la sécurité des participants au défilé et des automobilistes qui circulent dans les environs, puisque les rues sont temporairement fermées à la circulation. Le défilé empruntera les rues Cordner, Lapierre, Newman, Thierry, Juliette, Préville, Danièle, Gervais et Cordner, lesquelles seront progressivement rouvertes à la circulation derrière le défilé.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division communications de la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs envoie une lettre à tous les riverains de la procession pour les informer de la fermeture des rues et de l'horaire de la procession.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément au règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 (parade et procession).
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal
Farid CHABOUNI, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2023-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social

**Dossier # : 1232484003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à organiser un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 4 au 14 mai 2023 afin d'amasser des fonds pour l'hôpital

D'autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à organiser un parc d'amusement sur le terrain du Carrefour Angrignon du 4 au 14 mai 2023 inclusivement afin d'amasser des fonds pour l'hôpital, le tout exempt de frais d'utilisation d'eau. L'arrivée et le montage des manèges se feront à compter du 30 avril 2023.

La Fondation devra respecter les conditions suivantes :

1. Fournir avant la tenue de l'événement :

- a. la preuve qu'une police d'assurance-responsabilité civile pour une couverture d'au moins 1 000 000 \$ sera en vigueur pendant toute la période de temps de l'événement ;
- b. un certificat d'ignifugation des tentes et des structures gonflables s'il y a lieu ;
- c. la liste des jeux mécaniques et leurs numéros d'immatriculation si disponible ;
- d. la preuve que la compagnie "Amusements Spectaculaires Inc." détient une licence valide d'exploitant émise par la Régie des alcools, des courses et des jeux.

2. Respecter toutes les dispositions prévues par le décret 649-91 et le règlement sur les jeux mécaniques.
3. Maintenir un espace à bureau pour les responsables de l'événement.
4. Maintenir un service de sécurité en tout temps.
5. Maintenir un service d'entretien adéquat pour garder propres les endroits où les déchets sont susceptibles de s'accumuler.
6. Maintenir dans de bonnes conditions hygiéniques des équipements sanitaires.
7. Ne permettre aucune vente et aucune consommation de boisson alcoolisée.
8. Respecter tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur dans l'arrondissement.
9. Ne pas empiéter sur la rue et les trottoirs.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-28 16:42**Signataire :**

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1232484003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à organiser un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 4 au 14 mai 2023 afin d'amasser des fonds pour l'hôpital

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a reçu une demande de la Fondation de l'Hôpital LaSalle, le 10 février 2023, afin d'obtenir l'autorisation d'organiser un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 4 au 14 mai 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA22 200117 - Permettre à la fondation de l'Hôpital LaSalle de tenir un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 5 au 15 mai 2022
- CA19 20 0164 - Permettre à la fondation de l'Hôpital LaSalle de tenir un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 9 au 12 mai 2019
- CA18 20 0213 - Carrefour Angrignon du 10 au 13 mai 2018 et à la Place Newman du 30 mai au 3 juin 2018
- CA17 20 0200 - Carrefour Angrignon du 11 au 14 mai et Place Newman du 14 au 18 juin et du 6 au 10 septembre 2017
- CA16 20 0395 - Carrefour Angrignon du 14 au 18 juillet 2016

DESCRIPTION

L'arrondissement appuie la Fondation de l'Hôpital de LaSalle depuis de nombreuses années. Il est donc recommandé d'autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à organiser un parc d'amusement sur le terrain du Carrefour Angrignon du 4 au 14 mai 2023 inclusivement afin d'amasser des fonds pour l'hôpital, le tout exempt de frais d'utilisation d'eau. L'arrivée et le montage des manèges se feront à compter du 30 avril 2023.

La Fondation devra respecter les conditions suivantes :

1. Fournir avant la tenue de l'événement :
 - a. la preuve qu'une police d'assurance-responsabilité civile pour une couverture d'au moins 1 000 000 \$ sera en vigueur pendant toute la période de temps de l'événement ;
 - b. un certificat d'ignifugation des tentes et des structures gonflables s'il y a lieu ;
 - c. la liste des jeux mécaniques et leurs numéros d'immatriculation si disponible ;
 - d. la preuve que la compagnie "Amusements Spectaculaires Inc." détient une licence

valide d'exploitant émise par la Régie des alcools, des courses et des jeux.

2. Respecter toutes les dispositions prévues par le décret 649-91 et le règlement sur les jeux mécaniques.
3. Maintenir un espace à bureau pour les responsables de l'événement.
4. Maintenir un service de sécurité en tout temps.
5. Maintenir un service d'entretien adéquat pour garder propres les endroits où les déchets sont susceptibles de s'accumuler.
6. Maintenir dans de bonnes conditions hygiéniques des équipements sanitaires.
7. Ne permettre aucune vente et aucune consommation de boisson alcoolisée.
8. Respecter tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur dans l'arrondissement.
9. Ne pas empiéter sur la rue et les trottoirs.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-28

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe



Dossier # : 1232484004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner Mme Diane Bibeau et Mme Diane Péloquin à titre de secrétaires d'arrondissement substitués pour l'arrondissement de LaSalle

De désigner madame Diane Péloquin et madame Diane Bibeau, analystes de dossiers, à titre de secrétaires d'arrondissement substitut pour l'arrondissement de LaSalle

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-29 10:51

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1232484004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner Mme Diane Bibeau et Mme Diane Péloquin à titre de secrétaires d'arrondissement substitués pour l'arrondissement de LaSalle

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 27 de l'annexe C de la Charte de la ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement doit nommer un secrétaire d'arrondissement possédant les pouvoirs et devant exécuter les devoirs du greffier d'une municipalité prévus par toute loi, compte tenu des adaptations nécessaires et pour les fins des compétences de ce conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Conformément à l'article 96 de la loi sur les cités et villes, l'assistant-greffier, s'il est nommé par le conseil, peut exercer tous les devoirs de la charge de greffier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités, il doit exercer les devoirs de cette charge, jusqu'à ce que la vacance soit remplie.

JUSTIFICATION

Afin de seconder ou de remplacer au besoin la secrétaire d'arrondissement, il est important de nommer les analystes de dossiers de la division du Greffe à titre de secrétaires d'arrondissement substitués.

Il est donc recommandé de désigner madame Diane Péloquin et madame Diane Bibeau, analystes de dossiers, à titre de secrétaires d'arrondissement substitués.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

Le : 2023-03-28



Dossier # : 1232484006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, à participer aux assises annuelles de la COMAQ qui seront tenues à Québec du 24 au 26 mai 2023.

Autoriser la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, à participer aux assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec qui se tiendront à Québec du 24 au 26 mai 2023; et
Autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-28 16:37

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1232484006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, à participer aux assises annuelles de la COMAQ qui seront tenues à Québec du 24 au 26 mai 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec tiendra ses 53e assises annuelles du 24 au 26 mai 2023 au Centre des congrès de Québec. La COMAQ est une corporation professionnelle au coeur de l'évolution du milieu municipal. Elle regroupe 755 gestionnaires municipaux occupant des fonctions-cadres au sein de 300 municipalités du Québec touchant ainsi 75% de la population.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0196 Assises annuelles de la COMAQ dans la région de Gatineau
CA20 20 0102 Assises annuelles de la COMAQ dans les région de Charlevoix.

DESCRIPTION

Autoriser la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, à assister aux assises annuelles de la COMAQ qui se tiendront du 24 au 26 mai 2023 à Québec et autoriser le remboursement des dépenses afférentes. Madame Hadida est présidente de la section 10 Montréal et Laval de la COMAQ. À ce titre elle représente les intérêts de tous les gestionnaires municipaux de la section lors des rencontres qui ont lieu lors du congrès annuel. Les assises sont l'occasion d'assister à des conférences sur différents sujets pertinents au secteur municipal afin de demeurer à l'affût des dossiers en évolution constante du secteur municipal. C'est également l'occasion d'entretenir un réseau professionnel qui permet des échanges d'information et de meilleures pratiques afin de toujours offrir les meilleurs services à nos citoyens.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

Le : 2023-03-28



Dossier # : 1236152001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une délégation composée de fonctionnaires et de membres du conseil de l'arrondissement de LaSalle à participer à la 5e édition de l'Agora métropolitaine, qui aura lieu le 23 mai 2023 au palais des congrès de Montréal. Autoriser une dépense maximale de 2 500 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription de la délégation ainsi que le remboursement des dépenses afférentes.

D'autoriser une délégation composée de fonctionnaires et de membres du conseil de l'arrondissement de LaSalle à participer à la 5e édition de l'Agora métropolitaine, qui aura lieu le 23 mai 2023 au palais des congrès de Montréal; et

D'autoriser une dépense maximale de 2 500 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription de la délégation ainsi que le remboursement des dépenses afférentes.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-28 14:15

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1236152001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une délégation composée de fonctionnaires et de membres du conseil de l'arrondissement de LaSalle à participer à la 5e édition de l'Agora métropolitaine, qui aura lieu le 23 mai 2023 au palais des congrès de Montréal. Autoriser une dépense maximale de 2 500 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription de la délégation ainsi que le remboursement des dépenses afférentes.

CONTENU**CONTEXTE**

Pour construire le grand Montréal de demain, la communauté métropolitaine de Montréal lance la 5^e édition de l'Agora métropolitaine. Citoyens et citoyennes, élu(e)s, représentants et représentantes des groupes de la société civile, spécialistes en aménagement, en environnement ou encore en transport, ainsi que toute la collectivité du Grand Montréal sont conviés au Palais des congrès pour la 5^e édition de l'Agora métropolitaine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'Agora métropolitaine est une activité organisée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) tous les deux ans et qui a pour but de permettre à la société civile et aux élu(e)s de s'informer, d'échanger, de débattre et de proposer des idées quant à la mise à jour du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Il s'agit également d'un exercice de sensibilisation de la population aux enjeux de développement et d'aménagement de Grand Montréal qui contribue à l'émergence d'un véritable sentiment d'appartenance à la CMM.

L'Agora est un rendez-vous de choix pour partager ses idées et sa vision pour le Grand Montréal. Ouverte et accessible à tous, cette 5e édition se fait sur le thème de la révision du Plan métropolitain d'aménagement qui guidera le développement du Grand Montréal pour les vingt prochaines années.

Une délégation composée de 3 membres du conseil d'arrondissement et de 14 fonctionnaires ont manifesté leur intérêt à participer à ce grand rassemblement.

JUSTIFICATION

Ce grand rassemblement permettra d'alimenter la mise à jour du Plan métropolitain d'aménagement et de développement à travers des échanges sur les initiatives à mettre en place, dans un contexte d'urgence climatique, écologique et sociale, pour bâtir une région plus attractive, solidaire et durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 2 500 \$ taxes incluses est financée comme suit :

- un montant maximal de 500 \$ taxes incluses dans le budget de fonctionnement des élu(e)s.
- un montant maximal de 2 000 \$ taxes incluses dans le budget de fonctionnement de la direction d'arrondissement.

Les frais raisonnablement encourus pour la participation à cet événement seront remboursés selon les modalités de l'encadrement administratif *Déplacements à la demande de l'employeur et dépenses afférentes*.

MONTRÉAL 2030

La participation à cet événement correspond à un axe stratégique du Plan Stratégique 2023-2030 de LaSalle soit *Pour une transition et un avenir vert et résilient*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christianne CYRENNE
directeur(-trice) - arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-27

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1233035003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 16 février au 19 mars 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2023.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 16 février au 19 mars 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2023.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-22 17:58

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1233035003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 16 février au 19 mars 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 23 200085 le 6 mars 2023 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 janvier au 15 février 2023.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 16 février au 19 mars 2023, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2023. à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2023-03-21

**Dossier # : 1239255015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure pour un bâtiment commercial situé au 8300, boulevard Newman (Lot 1 499 443) afin d'autoriser le remplacement des trois (3) enseignes existantes par quatre (4) nouvelles enseignes alors qu'un maximum d'un (1) panneau annonçant le menu de l'établissement par bâtiment est autorisé et d'autoriser une orientation des enseignes qui n'est pas parallèle au mur de l'établissement pour deux (2) des quatre (4) enseignes alors que celles-ci doivent être localisées parallèlement au mur de l'établissement, respectivement en vertu des paragraphes a et c de l'article 10.2.2.4.9, alinéa 1 du règlement de zonage 2098.

D'accorder une dérogation mineure pour un bâtiment commercial situé au 8300, boulevard Newman (Lot 1 499 443) afin d'autoriser le remplacement des trois (3) enseignes existantes par quatre (4) nouvelles enseignes alors qu'un maximum d'un (1) panneau annonçant le menu de l'établissement par bâtiment est autorisé et d'autoriser une orientation des enseignes qui n'est pas parallèle au mur de l'établissement pour deux (2) des quatre (4) enseignes alors que celles-ci doivent être localisées parallèlement au mur de l'établissement, respectivement en vertu des paragraphes a et c de l'article 10.2.2.4.9, alinéa 1 du règlement de zonage 2098, considérant les éléments suivants :

- l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant;
- la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- la demande ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- la demande respecte le Plan d'urbanisme.

Et ce, à la condition suivante :

- Qu'une étude acoustique démontrant la conformité à la réglementation en place soit fournie suite à l'installation et la calibration des bornes de commande.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-17 15:20

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure pour un bâtiment commercial situé au 8300, boulevard Newman (Lot 1 499 443) afin d'autoriser le remplacement des trois (3) enseignes existantes par quatre (4) nouvelles enseignes alors qu'un maximum d'un (1) panneau annonçant le menu de l'établissement par bâtiment est autorisé et d'autoriser une orientation des enseignes qui n'est pas parallèle au mur de l'établissement pour deux (2) des quatre (4) enseignes alors que celles-ci doivent être localisées parallèlement au mur de l'établissement, respectivement en vertu des paragraphes a et c de l'article 10.2.2.4.9, alinéa 1 du règlement de zonage 2098.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure (DM3003242464) a été déposée le 23 janvier 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour autoriser un affichage dérogatoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La demande de dérogation vise un bâtiment commercial construit en 2007. La dérogation vise à :

- autoriser le remplacement des trois (3) enseignes existantes par quatre (4) nouvelles enseignes alors qu'un maximum d'un (1) panneau annonçant le menu de l'établissement par bâtiment est autorisé (art. 10.2.2.4.9, al. 1 (a)) ;
- autoriser une orientation des enseignes qui n'est pas parallèle au mur de l'établissement pour deux (2) des quatre (4) enseignes alors que celles-ci doivent être localisées parallèlement au mur de l'établissement (art. 10.2.2.4.9, al. 1 (c)).

Le requérant justifie la demande de dérogation mineure par les éléments suivants :

- McDonald a débuté un programme à l'échelle canadienne afin de remplacer les menus de services à l'auto par de nouvelles enseignes menus et pré-menu de type électronique. Pour les restaurants au Québec, ceci représente environ 244

emplacements.

À noter que dû à l'ampleur du programme, les dimensions et hauteurs des unités ne peuvent faire l'objet de changement, ces unités sont produites et usinées en série sans possibilité d'être produites sur mesure;

- Les nouvelles enseignes sont de type électronique, les avantages de ce type d'enseignes sont les suivantes :
 - ◊ Une diminution significative de la superficie en comparaison des menus existants dû à l'avantage d'un affichage électronique permettant la permutation du menu (déjeuner, repas, confirmation de commande au client) ;
 - ◊ Esthétique amélioré en comparaison aux unités fixes et/ou rotatives;
 - ◊ Diminution de l'empreinte carbone, aucune réimpression numérique nécessaire pour l'ensemble des menus lors des changements de produits et de prix.
- Les nouveaux menus remplacent les bornes de commande existantes, ces dernières n'étant plus requises, les nouveaux menus étant muni d'interphones. C'est aussi pour cette raison que les nouveaux menus sont beaucoup plus petits afin d'être lisible par les usagers;
- Les pré-menus existants sont remplacés par les nouveaux afin d'aider les usagers à prendre une décision sur leur commande (réduction des délais d'attente);
- Ne porte pas atteinte aux propriétaires voisins (dimensions réduites, luminosité et volume ajustables, esthétique amélioré).

Pour cette raison, le requérant demande une dérogation mineure visant à autoriser un affichage dérogatoire aux paragraphes a et c de l'article 10.2.2.4.9, alinéa 1 du règlement de zonage 2098.

JUSTIFICATION

À sa séance du 8 mars 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant les éléments suivants :

- l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant;
- la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- la demande ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- la demande respecte le Plan d'urbanisme.

Et ce, à la condition suivante :

- Qu'une étude acoustique démontrant la conformité à la réglementation en place soit fournie suite à l'installation et la calibration des bornes de commande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-03-15



Dossier # : 1239255014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure pour un bâtiment commercial situé au 8100, boulevard Champlain (Lot 4 661 432) afin d'autoriser le remplacement des trois (3) enseignes existantes par quatre (4) nouvelles enseignes alors qu'un maximum d'un (1) panneau annonçant le menu de l'établissement par bâtiment est autorisé, d'autoriser une orientation des enseignes qui n'est pas parallèle au mur de l'établissement ainsi qu'une implantation à moins de 10 mètres de la ligne avant de terrain pour deux (2) des quatre (4) enseignes alors que celles-ci doivent être localisées parallèlement au mur de l'établissement et doivent respecter les marges d'implantation minimales applicables au bâtiment principal soit, 10 mètres et d'autoriser une localisation des enseignes dans la marge avant alors que dans le cas d'un terrain d'angle; les enseignes ne peuvent pas être localisées dans la marge avant, respectivement en vertu des paragraphes a, c et e de l'article 10.2.2.4.9, alinéa 1 du Règlement de zonage 2098.

D'accorder une dérogation mineure pour un bâtiment commercial situé au 8100, boulevard Champlain (Lot 4 661 432) afin d'autoriser le remplacement des trois (3) enseignes existantes par quatre (4) nouvelles enseignes alors qu'un maximum d'un (1) panneau annonçant le menu de l'établissement par bâtiment est autorisé, d'autoriser une orientation des enseignes qui ne sont pas parallèles au mur de l'établissement ainsi qu'une implantation à moins de 10 mètres de la ligne avant de terrain pour deux (2) des quatre (4) enseignes alors que celles-ci doivent être localisées parallèlement au mur de l'établissement et doivent respecter les marges d'implantation minimales applicables au bâtiment principal soit, 10 mètres et d'autoriser une localisation des enseignes dans la marge avant alors que dans le cas d'un terrain d'angle, les enseignes ne peuvent pas être localisées dans la marge avant, respectivement en vertu des paragraphes a, c et e de l'article 10.2.2.4.9, alinéa 1 du Règlement de zonage 2098, considérant les éléments suivants :

- l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant;
- la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- la demande ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité

publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;

- la demande respecte le Plan d'urbanisme.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-20 11:45

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure pour un bâtiment commercial situé au 8100, boulevard Champlain (Lot 4 661 432) afin d'autoriser le remplacement des trois (3) enseignes existantes par quatre (4) nouvelles enseignes alors qu'un maximum d'un (1) panneau annonçant le menu de l'établissement par bâtiment est autorisé, d'autoriser une orientation des enseignes qui n'est pas parallèle au mur de l'établissement ainsi qu'une implantation à moins de 10 mètres de la ligne avant de terrain pour deux (2) des quatre (4) enseignes alors que celles-ci doivent être localisées parallèlement au mur de l'établissement et doivent respecter les marges d'implantation minimales applicables au bâtiment principal soit, 10 mètres et d'autoriser une localisation des enseignes dans la marge avant alors que dans le cas d'un terrain d'angle; les enseignes ne peuvent pas être localisées dans la marge avant, respectivement en vertu des paragraphes a, c et e de l'article 10.2.2.4.9, alinéa 1 du Règlement de zonage 2098.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure (DM3003242456) a été déposée le 23 janvier 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour autoriser un affichage dérogatoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La demande de dérogation vise un bâtiment commercial construit en 2010. La dérogation vise à :

- autoriser le remplacement des trois (3) enseignes existantes par quatre (4) nouvelles enseignes alors qu'un maximum d'un (1) panneau annonçant le menu de l'établissement par bâtiment est autorisé (art. 10.2.2.4.9, al. 1 (a)) ;
- autoriser une orientation des enseignes qui ne sont pas parallèles au mur de l'établissement ainsi qu'une implantation à moins de 10 mètres de la ligne avant de terrain pour deux (2) des quatre (4) enseignes alors que celles-ci doivent être localisées parallèlement au mur de l'établissement et doivent respecter les marges d'implantation minimales applicables au bâtiment principal soit, 10 mètres

(art. 10.2.2.4.9., al. 1 (c)) ;

- et autoriser une localisation des enseignes dans la marge avant alors que dans le cas d'un terrain d'angle, les enseignes ne peuvent pas être localisées dans la marge avant (art. 10.2.2.4.9, al. 1 (e)).

Le requérant justifie la demande de dérogation mineure par les éléments suivants :

- McDonald a débuté un programme à l'échelle canadienne afin de remplacer les menus de services à l'auto par de nouvelles enseignes menus et pré-menu de type électronique. Pour les restaurants au Québec, ceci représente environ 244 emplacements;
À noter que dû à l'ampleur du programme, les dimensions et hauteurs des unités ne peuvent faire l'objet de changement, ces unités sont produites et usinées en série sans possibilité d'être produites sur mesure;
- Les nouvelles enseignes sont de type électronique, les avantages de ce type d'enseignes sont les suivantes :
 - ◊ Une diminution significative de la superficie en comparaison des menus existants dus à l'avantage d'un affichage électronique permettant la permutation du menu (déjeuner, repas, confirmation de commande au client);
 - ◊ Esthétique améliorée en comparaison aux unités fixes ou/et rotatives ;
 - ◊ Diminution de l'empreinte carbone, aucune réimpression numérique nécessaire pour l'ensemble des menus lors des changements de produits et de prix.
- Les nouveaux menus remplacent les bornes de commande existantes, ces dernières n'étant plus requises, les nouveaux menus étant munis d'interphones. C'est aussi pour cette raison que les nouveaux menus sont beaucoup plus petits afin d'être lisibles par les usagers;
- Les pré-menus existants sont remplacés par les nouveaux afin d'aider les usagers à prendre une décision sur leur commande (réduction des délais d'attente);
- Ne porte pas atteinte aux propriétaires voisins (dimensions réduites, luminosité et volume ajustables, esthétique amélioré).

Pour cette raison, le requérant demande une dérogation mineure visant à autoriser un affichage dérogatoire aux paragraphes a, c et e de l'article 10.2.2.4.9, alinéa 1 du Règlement de zonage 2098.

JUSTIFICATION

À sa séance du 8 mars 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant les éléments suivants :

- l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant;
- la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- la demande ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- la demande respecte le Plan d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTREAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-03-15

**Dossier # : 1239255013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 (PIIAD) afin d'agrandir le bâtiment principal et de changer des matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique au 9158, terrasse le Plateau (lot 1 451 352).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003237187), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal et de changer des matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique au 9158, terrasse le Plateau (lot 1 451 352), considérant que les modifications proposées :

- respectent l'expression architecturale du bâtiment existant ;
- mettent en valeur le milieu d'insertion par un choix judicieux des matériaux et des détails architecturaux;
- proposent une qualité du traitement égale ou supérieure aux bâtiments comparables situés dans le secteur;
- assurent l'articulation des façades par le choix des matériaux de revêtement, des appareillages de briques, la construction de saillies et des jeux de volumes;
- respectent les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (Autres secteurs);
- sont conformes aux autres règlements applicables.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-17 15:29**Signataire :**

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 (PIIAD) afin d'agrandir le bâtiment principal et de changer des matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique au 9158, terrasse le Plateau (lot 1 451 352).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (TR3003237187) a été déposée le 21 décembre 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la transformation de l'habitation unifamiliale.

Une partie des travaux prévus dans la demande de permis de transformation étaient assujettis au chapitre 27 : Autres secteurs du Règlement relatif aux PIIAD, en vertu de l'article 27.2, 1er alinéa, paragraphe 2, sous-paragraphe c ainsi que du paragraphe 4, sous-paragraphe a et b.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2 octobre 2017 - CA17 20 0585 : PIIAD - reconstruction d'une partie du bâtiment au 9158, terrasse le Plateau en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (3001335199) autorisant une reconstruction partielle de la tourelle avant gauche et de l'entrée et une modification du revêtement extérieur de la façade principale.

DESCRIPTION

La demande vise une habitation unifamiliale (1) construite en 1989 d'un style architectural très distinctif dans son ensemble, s'apparentant au post-modernisme, constitué d'un assemblage d'éléments en saillie, d'une volumétrie éclatée et ayant des matériaux de revêtements d'une grande qualité.

En 2017, cette habitation a subi d'importantes modifications. En raison de dommages causés par des infiltrations d'eau, la tourelle vitrée en façade principale a été démolie et reconstruite en conservant la fondation existante. La reconstruction conserve la même volumétrie et le style, mais dans un langage architectural simplifié. L'escalier avant, les ouvertures de l'entrée principale ainsi que l'avant-toit la recouvrant ont tous été reconstruits suivant ce même langage simplifié. Aussi, les revêtements métalliques et de pierre ont été remplacés. Des déficiences ont été soulevées dans l'installation d'un de ces nouveaux revêtements, soit les panneaux de fibrociment. Ce revêtement doit être remplacé. Les travaux composant la demande actuelle se déclinent en deux volets, soit :

1. L'agrandissement du bâtiment principal dans la cour latérale gauche et arrière ;
La demande vise à agrandir le bâtiment principal dans le prolongement d'une portion de la façade latérale gauche jusqu'au dépassement du prolongement de la façade arrière. Cet agrandissement est une augmentation de 41,3 m² de superficie de plancher intérieur répartie sur deux (2) étages. En conséquence, le coefficient d'occupation au sol (COS) existant de 66 % passerait à 70 %.

2. La modification de deux (2) des trois (3) matériaux de revêtement extérieur existant répartis sur l'ensemble des façades du bâtiment.

Seule la modification des matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique est assujettie au Règlement sur les PIIAD, excluant la façade arrière.

En façade avant, la présente demande vise à remplacer le revêtement léger en fibrociment existant par un revêtement métallique léger (Panneaux d'acier d'une dimension de 300 mm de couleur gris profond, modèle Vicwest, de la série AD, AD 300 et AD 300R et d'une pose à la verticale, alternance aléatoire entre les deux modèles). La demande vise également le remplacement de la brique existante sur les façades arrière et latérales par une brique plus foncée (brique d'argile de taille modulaire de couleur grise, de la marque Shaw Brick, modèle Smooth manganese dark, appareillage en panneresse).

La demande respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 27 : Autres secteurs.

JUSTIFICATION

À sa séance du 8 mars 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que les modifications au projet :

- respectent l'expression architecturale du bâtiment existant;
- mettent en valeur le milieu d'insertion par un choix judicieux des matériaux et des détails architecturaux;
- proposent une qualité du traitement égale ou supérieure aux bâtiments comparables situés dans le secteur;
- assurent l'articulation des façades par le choix des matériaux de revêtement, des appareillages de briques, la construction de saillies et des jeux de volumes;
- respectent les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (Autres secteurs);
- sont conformes aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-03-15



Dossier # : 1239255012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 (PIIAD) afin de changer un matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique au 370 à 442, avenue Lafleur (Lot 1 930 526).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003237696), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer un matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique au 370 à 442, avenue Lafleur (Lot 1 930 526), considérant que les modifications proposées :

- coordonnent sur l'ensemble des façades l'expression architecturale du bâtiment afin de créer une image cohérente et visuellement intéressante;
- créent une continuité de traitement des finis extérieurs des bâtiments;
- préconisent un traitement des façades qui reflète la fonction commerciale du bâtiment tout en s'harmonisant avec les caractéristiques du tissu urbain environnant;
- respectent les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (Chapitre 8);
- sont conformes aux autres règlements applicables.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-17 15:33

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 (PIIAD) afin de changer un matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique au 370 à 442, avenue Lafleur (Lot 1 930 526).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (TR3003237696) a été déposée le 5 janvier 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la modification du revêtement extérieur d'un bâtiment commercial.

Une partie des travaux prévus dans la demande de permis de transformation étaient assujettis au chapitre 8 : Commerce de moyenne ou de grande surface du Règlement relatif aux PIIAD, en vertu de l'article 8.2, 1er alinéa, paragraphe 4, sous-paragraphes a et b.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

3 avril 2018 - CA18 200162 : D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001371728), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'aménagement et d'intégration architecturale n^o LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une partie du revêtement extérieur des murs d'un commerce situé au 370 à 442, avenue Lafleur.

DESCRIPTION

La demande vise un bâtiment commercial situé au 370 à 442, avenue Lafleur construit en 1968, plus précisément, La Plaza Sami Fruits.

Le projet consiste à remplacer la brique existante sur toutes les colonnes situées sous la marquise du centre commercial. Il s'agit d'une cinquantaine de colonnes dont deux (2) colonnes seront entièrement remplacées, car elles ont été endommagées par un véhicule. Le matériau de revêtement utilisé est le suivant :

- Brique du fabricant Glen-Gery, modèle *Sioux City Brick* et de couleur *Ebonite Velour* (noir). Il s'agit d'une brique de dimensions modulaire impériale (P)3 5/8 (H)2 1/4 (L)7 5/8 et de pose standard.

La demande respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 8 : Commerce de moyenne ou de grande surface.

JUSTIFICATION

À sa séance du 8 mars 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que les modifications au projet :

- coordonnent sur l'ensemble des façades l'expression architecturale du bâtiment afin de créer une image cohérente et visuellement intéressante;
- créent une continuité de traitement des finis extérieurs des bâtiments;
- préconisent un traitement des façades qui reflète la fonction commerciale du bâtiment tout en s'harmonisant avec les caractéristiques du tissu urbain environnant;
- respectent les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (Chapitre 8);
- sont conformes aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTREAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario BENAVENTE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-03-15



Dossier # : 1237151008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'un espace de stationnement réservée pour personnes handicapées dans l'arrondissement de LaSalle devant le 1506 rue Proulx dans l'arrondissement de LaSalle

D'autoriser l'ajout d'un espace de stationnement réservée pour personnes handicapées dans l'arrondissement de LaSalle devant le 1506 rue Proulx dans l'arrondissement de LaSalle

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-17 15:15

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1237151008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'un espace de stationnement réservée pour personnes handicapées dans l'arrondissement de LaSalle devant le 1506 rue Proulx dans l'arrondissement de LaSalle

CONTENU**CONTEXTE**

Étant donné qu'une personne ayant un handicap a besoin d'un espace pour stationner son véhicule près de sa résidence, la direction des Travaux publics demande l'installation d'un espace pour personnes handicapées devant l'adresse 1506 rue Proulx dans l'arrondissement de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

La demande d'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées est tout à fait justifiées et remplissent les modalités de circulation adoptées en décembre 2001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel (300 \$) a été acheté au poste 2412.0010000.301720.03161.56590.000000.0000.000000.000000.000000.00000 et est présentement en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-03-16



Dossier # : 1236456004

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-03-23 20: 11

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1236456004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines

Le : 2023-03-21